

4.1

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques

SOMMAIRE

OAP QUALITÉ ET CONSTRUCTIONS DURABLES

OAP TRAME VERTE ET BLEUE & NATURE EN VILLE

OAP LISIÈRES ET PAYSAGES



Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Qualité et constructions durables

SOMMAIRE

Échelle « quartier »

1. Insertion harmonieuse des constructions
2. Qualité des quartiers pavillonnaires

Échelle « opération »

1. Végétation et qualité environnementale
2. Confort thermique et architecture bioclimatique
3. Prise en compte des nuisances et gênes
4. Qualité des espaces extérieurs

Échelle « logements »

1. Neutralité carbone des constructions et écoconstruction
2. Réversibilité des logements



Échelle « quartier »

1. Insertion harmonieuse des constructions

1.1 S'insérer dans la topographie du terrain

Orientations

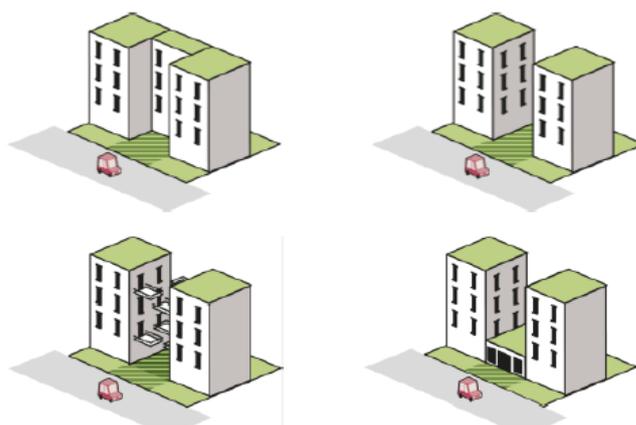
- Veiller à une modification minimale de la topographie (exhaussements et affouillements réduits et végétalisés) : Viser le fractionnement des volumes bâtis, envisager les constructions semi-enterrées et aligner les formes bâties aux courbes de niveau. Cf. OAP « lisières et paysages »

1.2 Intégrer le projet au sein du tissu urbain environnant, le paysage et l'histoire du site

Orientations

- Composer le projet en tenant compte des éléments patrimoniaux (patrimoine ancien, industriel, mémoire ouvrière et agricole...) ou paysagers par la transformation, la conservation ou l'utilisation de références historiques culturelles et symboliques du quartier.
- Développer une offre de logements collectifs au sein de petites unités foncières pour préserver la forme urbaine des communes rurales (corps de ferme réhabilités en logements collectifs, grandes maisons collectives, ...).
- Afin de rythmer les linéaires de façades, elles devront intégrer des éléments architecturaux (scissions, décrochés, failles) apportant du rythme à la façade et évitant sa monotonie.

Schéma illustratif de linéaires de façade rythmés



Rythmer des façades consiste à créer des motifs et/ou des dispositions visuelles en utilisant notamment des éléments architecturaux. Cette pratique vise à ajouter de l'intérêt visuel, de la texture et du dynamisme à la façade, tout en harmonisant son apparence avec son environnement urbain.

2. Qualité des quartiers pavillonnaires

2.1 Garantir une bonne intégration paysagère des constructions en zone pavillonnaire

Orientations

-  La réalisation d'un espace extérieur de jardin en espace de pleine terre libre de toute construction ou aménagement est obligatoire pour les constructions situées en zone pavillonnaire.
-  Les projets de construction, mitoyens d'habitat individuel, devront présenter une diversité d'aspect extérieur (parement, ouvertures) et adopter des ruptures sur les linéaires de façades des constructions de plus de 5 logements et/ou 30 mètres de linéaire de façade.

Schéma illustratif d'un espace extérieur d'un habitat pavillonnaire

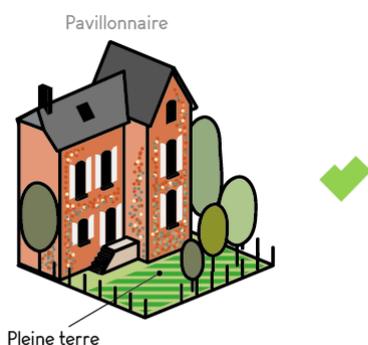
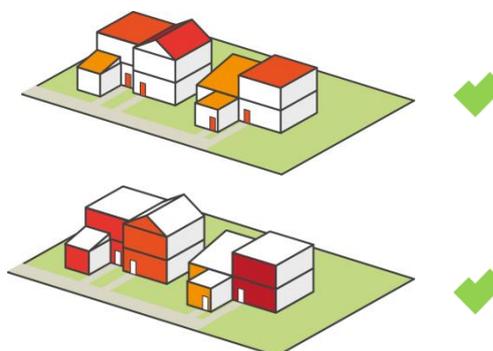


Schéma illustratif d'habitats individuels marqués par des aspects extérieurs variés



2.2 Assurer une transition qualitative avec les quartiers pavillonnaires

Orientations

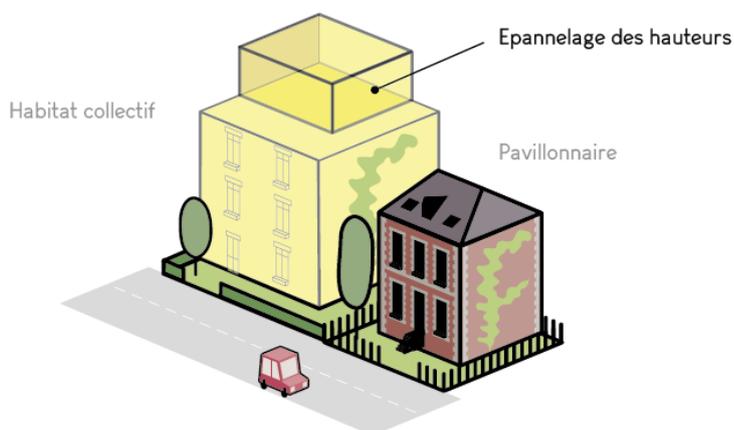
-  Assurer un épandage de hauteurs et des distances de retraits entre les tissus urbains d'habitats collectifs ou les zones d'activités et les quartiers pavillonnaires afin d'assurer une insertion harmonieuse des nouvelles opérations.



Epandage entre un tissu pavillonnaire et un ensemble résidentiel rue de l'Alma à Rennes (35)

Source : Google Maps - 2023

Schéma illustratif d'épandage des hauteurs entre deux tissus bâtis



2

Échelle « opération »

1. Végétation et qualité environnementale

1.1 Maintenir au maximum la végétation existante et avoir un degré d'exigence sur la qualité des futurs espaces verts Orientations

-  La conception et l'implantation des bâtiments tiendront compte de la végétation existante sur l'unité foncière, afin notamment de maintenir les continuités écologiques.
-  Afin de préserver les arbres de haute tige de manière pérenne, les nouvelles constructions devront prévoir un retrait par rapport aux arbres existants ou futurs implantés sur le domaine public ou privé, afin de permettre leur développement pour les nouveaux sujets, et leur maintien pour ceux qui existent déjà.

-  Préservation maximale du patrimoine végétal présent sur le site, en particulier les arbres de haute et de moyenne tiges.

Recommandations

1.2 Garantir une conception bioclimatique : assurer la gestion de la luminosité des logements et des espaces communs Orientations

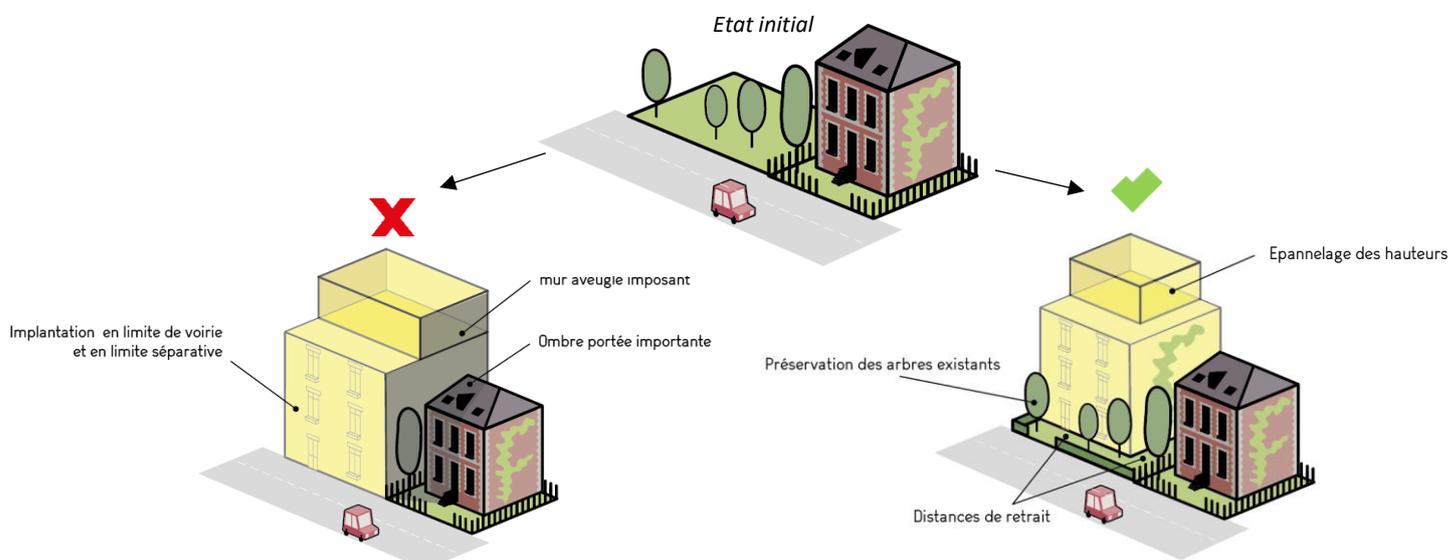
-  Un dispositif de protection solaire extérieur de type casquette et/ou volet occultant des baies devra être prévu.

-  La surface et la conception des logements devront être étudiées, notamment pour tenir compte des orientations solaires. Positionner les pièces « chaudes » (telles que les espaces de vie principaux comme le salon ou la salle à manger) au sud/sud-est et les pièces froides nécessitant une température moins élevée (comme les chambres à coucher) au nord ou à l'ouest.

-  L'implantation des constructions devra être pensée de manière à prendre en compte les ombres portées générées par les bâtiments environnants, les éléments végétaux conservés et les autres constructions de l'opération le cas échéant.

Recommandations

Schéma illustratif de prise en compte des ombres portées et de préservation des arbres existants



2. Confort thermique et architecture bioclimatique

2.1 Garantir une bonne gestion des vents à l'échelle de l'opération et des logements bien aérés de manière naturelle

Orientations

-  Créer des ouvertures dans le front bâti de manière à assurer la ventilation de l'opération et éviter les effets corridors et les rues canyons.
-  La majorité des logements devront être traversants ou au moins bénéficier d'une double exposition (sauf impossibilité motivée), privilégiant l'exposition sud ou ouest.

-  L'épaisseur des bâtiments en étage devra être comprise entre 10 et 16 mètres maximum, hors balcons, loggias double hauteur et éventuelles coursives pour favoriser les logements traversants.

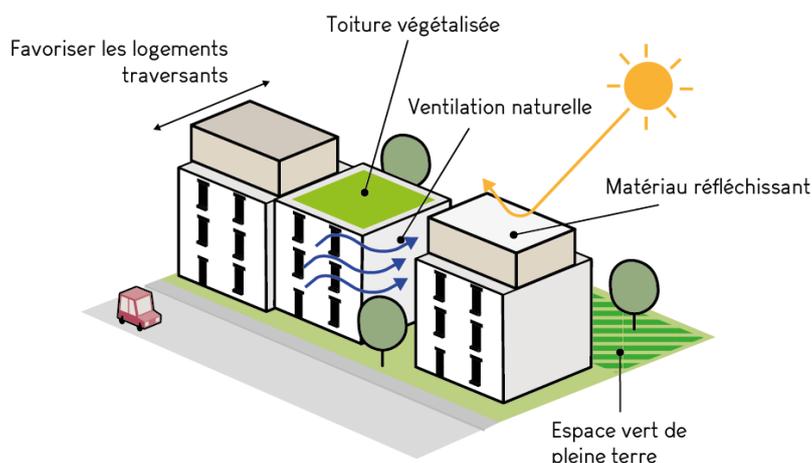
Recommandations

2.2 Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Recommandations

-  Développer des zones de fraîcheur et adapter les caractéristiques de la végétation aux conditions climatiques.
-  Améliorer le confort thermique des habitations en jouant sur la présence du végétal, sa localisation et ses caractéristiques par rapport aux projets (ombrage des façades, occultation des ouvertures...). À cette fin, le recours aux essences caduques et locales, perdant leur feuillage en hiver, sera privilégiée.
-  Privilégier des matériaux présentant un albédo élevé pour les surfaces dont le réfléchissement de la lumière n'impactera pas la vue des habitants et usagers (toitures par exemple).

Schéma illustratif de principes bioclimatiques



Jardins végétalisés au sein de l'écoquartier des Rives de la Haute Deûle, Lille, Lomme (59)

Source : Atelier des paysages Bruel Delmar

3. Prise en compte des nuisances et gênes

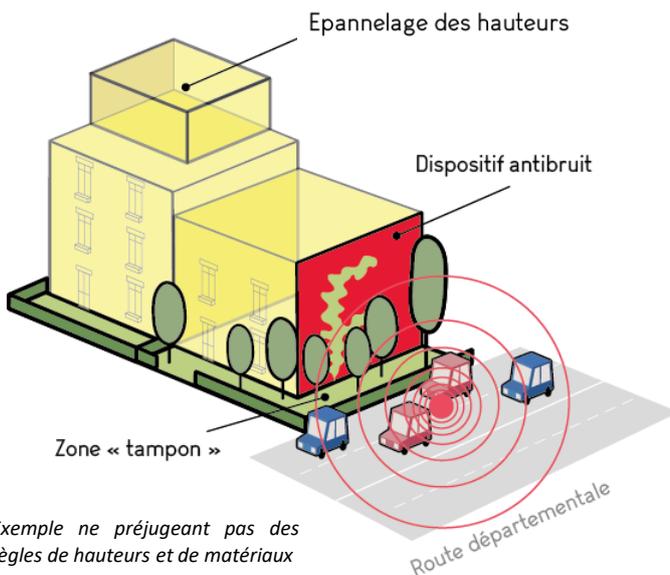
3.1 Réduire l'exposition aux nuisances sonores

Orientations

-  Assurer la tranquillité des logements situés en rez-de-chaussée par un traitement adapté (retrait, surélévation, espace de transition, végétation, etc.).
-  Minimiser l'exposition au bruit environnant par l'implantation du bâti.
-  Créer une zone « tampon » de qualité (mur végétal, arbres à hautes tiges, mur écran, butte de terre...).
-  Privilégier les matériaux de façade absorbant les ondes sonores.
-  Assurer une zone de calme pour les pièces nocturnes.

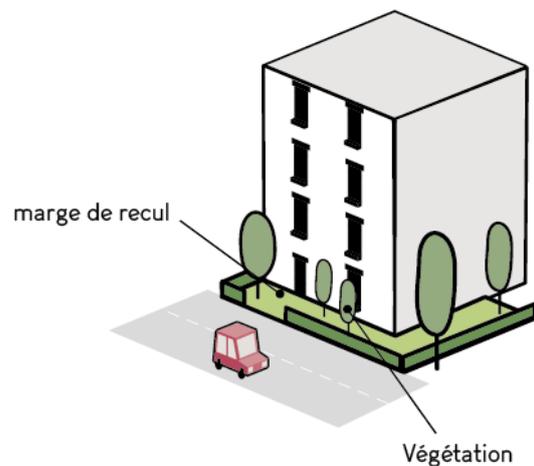
Recommandations

Schéma illustratif de réduction de l'exposition aux nuisances sonores



Exemple ne préjugant pas des règles de hauteurs et de matériaux

Schéma illustratif de marge de recul végétalisée permettant de préserver l'intimité des habitations au rez-de-chaussée



Mur antibruit installé devant une maison pavillonnaire à Toulon (83)

Source : J.A.D.E. Espaces Verts

4. Qualité des espaces extérieurs

4.1 Veiller à la qualité d'usage, environnementale et esthétique des espaces verts collectifs

Orientations

- Varier les différentes strates de végétation (arbres de haute tige, arbres moyens, arbustes, herbacées et grimpantes), dans le domaine public comme privé

- Adapter le positionnement des espaces extérieurs de manière à garantir leur ensoleillement.

- Les essences devront être variées, adaptées au contexte urbain, choisies afin d'être non allergènes, peu consommatrices en eau, adaptées au climat local et à la nature du sol, et ne demander que peu d'entretien.

- Au sein des opérations comportant 5 logements et plus, des espaces tels que des jardins partagés, jardins cultivés, espaces de jeux pour enfants, boulodromes... seront intégrés de manière à créer des espaces de vie partagés.

- Privilégier les espaces verts d'un seul tenant et les lier autant que possible à l'échelle de l'îlot.

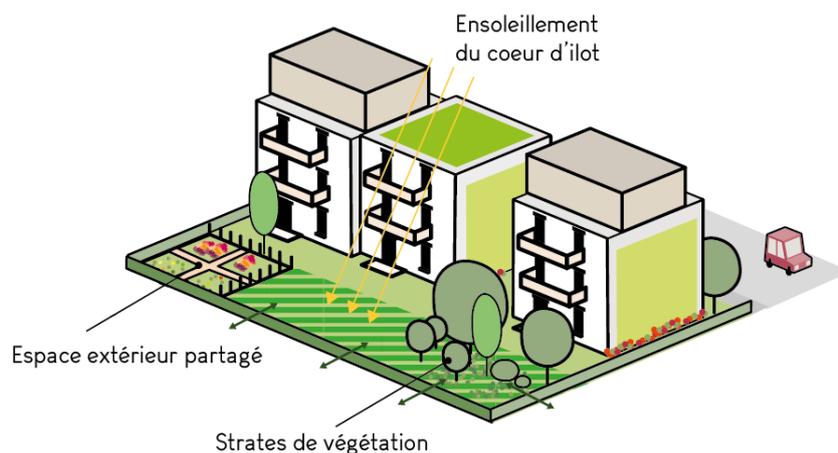
Recommandations



Jardins partagés de la Cité Aubry dans le 20^e arrondissement de Paris (75)

Source : Google Maps - 2018

Schéma illustratif d'aménagement des espaces verts collectifs



4. Qualité des espaces extérieurs

4.2 Garantir des espaces extérieurs fonctionnels dans la plupart des logements - Orientations

-  Des espaces extérieurs à vivre, confortables et agréables pour les logements (jardin privatif ou collectif, balcon, loggia, terrasse), seront intégrés à l'opération. Les loggias seront implantées de préférence en front de rue. L'implantation des balcons et des terrasses sera privilégiée à l'arrière de la construction.
-  Les logements de trois pièces et plus devront comporter un espace extérieur individuel (jardin privatif, balcon, loggia, terrasse) de manière à en assurer la fonctionnalité.
-  Les garde-corps des balcons feront l'objet d'un traitement spécifique (bandes occultantes,...) de manière à anticiper le risque d'occupations dévalorisantes (espace de stockage, etc.).

4.3 Garantir une qualité de traitement entre l'espace public et l'espace privé - Orientations

-  Favoriser des dispositifs légers, poreux et végétalisés, y compris pour les clôtures internes à la copropriété. Ces clôtures devront notamment permettre le passage de la petite faune.
-  Harmoniser le traitement de la clôture avec le traitement du bâti et le contexte de la rue.
-  Traiter les retraits de façon qualitative en qualifiant les espaces et en paysageant les espaces libres de manière différenciée selon la destination des rez-de-chaussée (végétalisation garantissant l'intimité des logements, parvis ou terrasse en cas d'activités ou équipements...).

Schéma illustratif d'espaces extérieurs

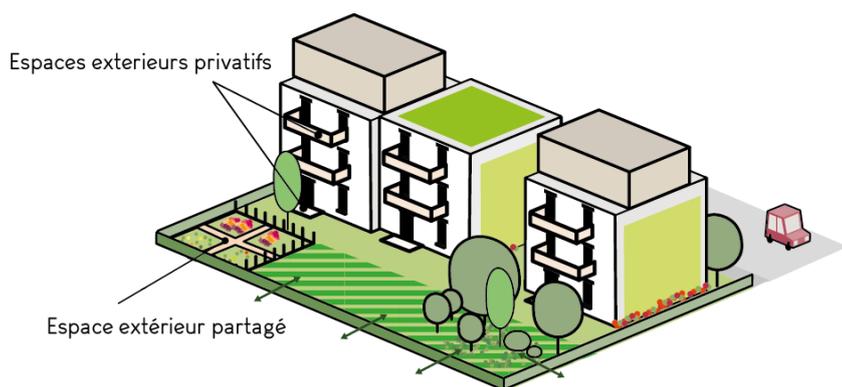
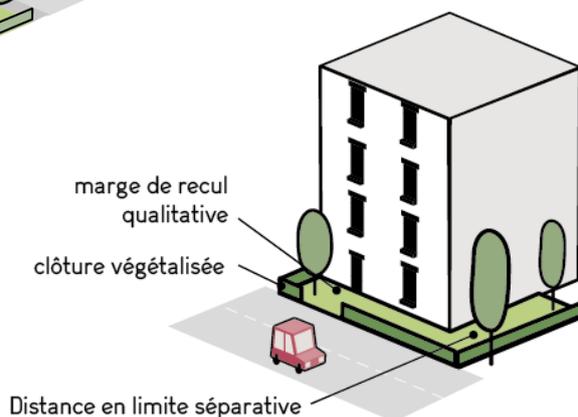


Schéma illustratif du traitement entre l'espace public et l'espace privé



3

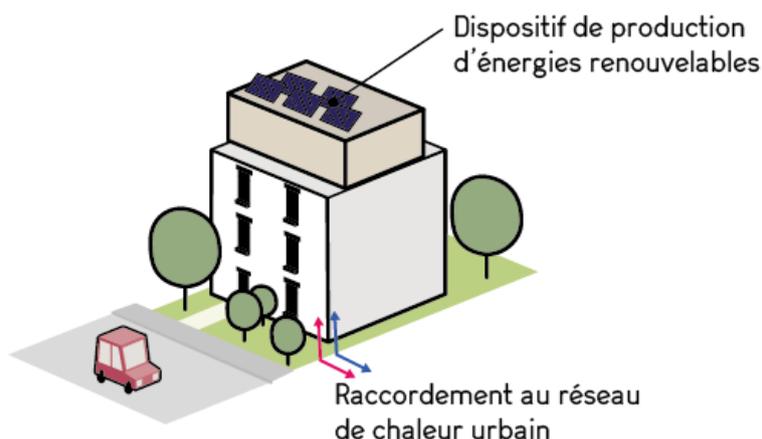
Échelle « logement »

1. Neutralité carbone des constructions et écoconstruction

1.1 Favoriser le déploiement de dispositifs de production d'énergie renouvelables tout en encadrant leur recours Orientations

-  Les constructions devront favoriser au maximum, pour leur fonctionnement, le recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires...).
-  L'installation de tout dispositif lié aux énergies renouvelables doit faire l'objet d'une insertion paysagère qualitative.
-  Privilégier les panneaux solaires sur le toit.
-  Favoriser le raccordement au réseau de chaleur urbain.

Schéma illustratif de dispositifs de production d'ENR



Centrale photovoltaïque au sommet de l'immeuble Quintessence (Ecoquartier Clichy-Batignolles) dans le 17^e arrondissement de Paris (75)

Source : *Connaissance des énergies* - 2012

2. Réversibilité des logements

2.1 Envisager et privilégier l'évolutivité et le changement d'usage du bâtiment, à moindre coût et en limitant les travaux de transformation, notamment pour des changements d'usage de rez-de-chaussée, et dans le respect des règles et servitudes d'urbanisme

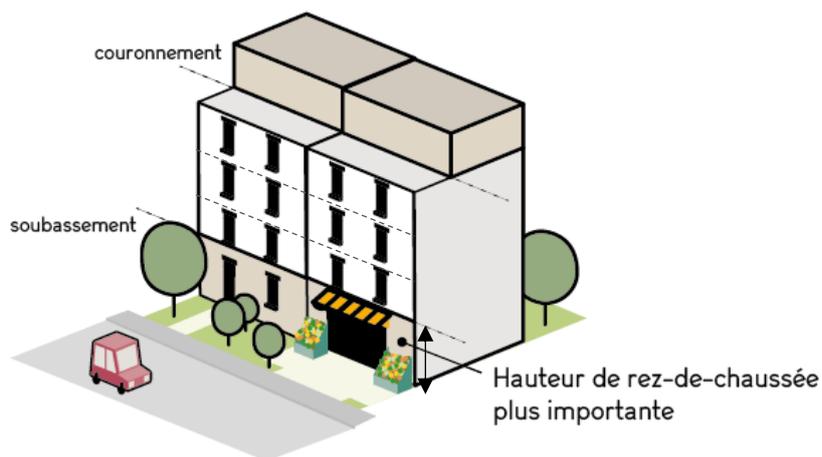
Orientations



Privilégier l'évolutivité et le changement d'usage des bâtiments en :

- Prévoyant une surhauteur du rez-de-chaussée qui permette une réversibilité de sa vocation (changement de destination de logement à commerce par exemple, ou de parking en commerces ou locaux d'activités)
- Permettant, à travers l'agencement des façades en rez-de-chaussée, une évolutivité des destinations des rez-de-chaussée (logements, professions libérales, commerces...) sans intervention.

Schéma illustratif de surhauteur du rez-de-chaussée





Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Trame verte et bleue & Nature en ville

SOMMAIRE

Espaces de la Trame Verte et Bleue

1. La sous-trame boisés
2. La trame bleue
3. La sous-trame des milieux ouverts et corridors écologiques
4. La trame noire

Espaces de Nature en ville

1. Espaces verts constitutifs de la nature en ville
2. Ilots de chaleur urbains
3. L'arbre en ville
4. Gestion des eaux pluviales
5. L'agriculture urbaine comme espace relais pour la biodiversité

Atlas communal

Alfortville

Boissy-Saint-Léger

Bonneuil-sur-Marne

Chennevières-sur-Marne, Créteil

La Queue-en-Brie

Le Plessis-Trévise

Limeil-Brévannes

Mandres-les-Roses

Marolles-en-Brie

Noiseau

Ormesson-sur-Marne

Périgny-sur-Yerres

Santeny

Sucy-en-Brie

Villecresnes.

1

Espaces de la Trame Verte et Bleue

1. La trame des milieux boisés

1.1 Protéger les grandes entités boisées

Orientations

-  Protéger les réservoirs de biodiversité (noyaux primaires) dans leur emprise actuelle (zéro artificialisation et zonage naturel).
-  Maintenir les noyaux secondaires* et zones de relais de la sous-trame boisée (prescriptions graphiques / zonage).

**espace relais des réservoirs de biodiversité et source d'espèces pour de petits animaux et certaines plantes*



Afin de maintenir les continuités de la trame verte et bleue des mesures de compensation écologique pour toute perte de biodiversité (Cela se traduira par la mise en place de mesures ERC dans le cadre des évaluations environnementales)

Rappel

1.2 Mettre davantage en lien le massif de l'Arc Boisé et son territoire

Orientations

-  Lors de projets d'aménagement à proximité d'une composante de la sous-trame forestière : créer une transition qualitative entre l'espace urbain et l'espace forestier.
-  Veiller à ce que les projets de construction ou d'aménagement n'ajoutent pas d'éléments fragmentants à la sous-trame boisée ou le cas échéant, prévoir des mesures compensatoires (Ouvrages de franchissement pour la faune, Travail sur l'éclairage, ...)
-  Mettre en place des corridors écologiques reliant les grandes entités boisées entre elles, afin de favoriser les déplacements de la faune et de la flore et de maintenir leur diversité génétique.

1.3 Agir sur les espaces favorables à la faune par la mise en œuvre d'actions adaptées

Orientations

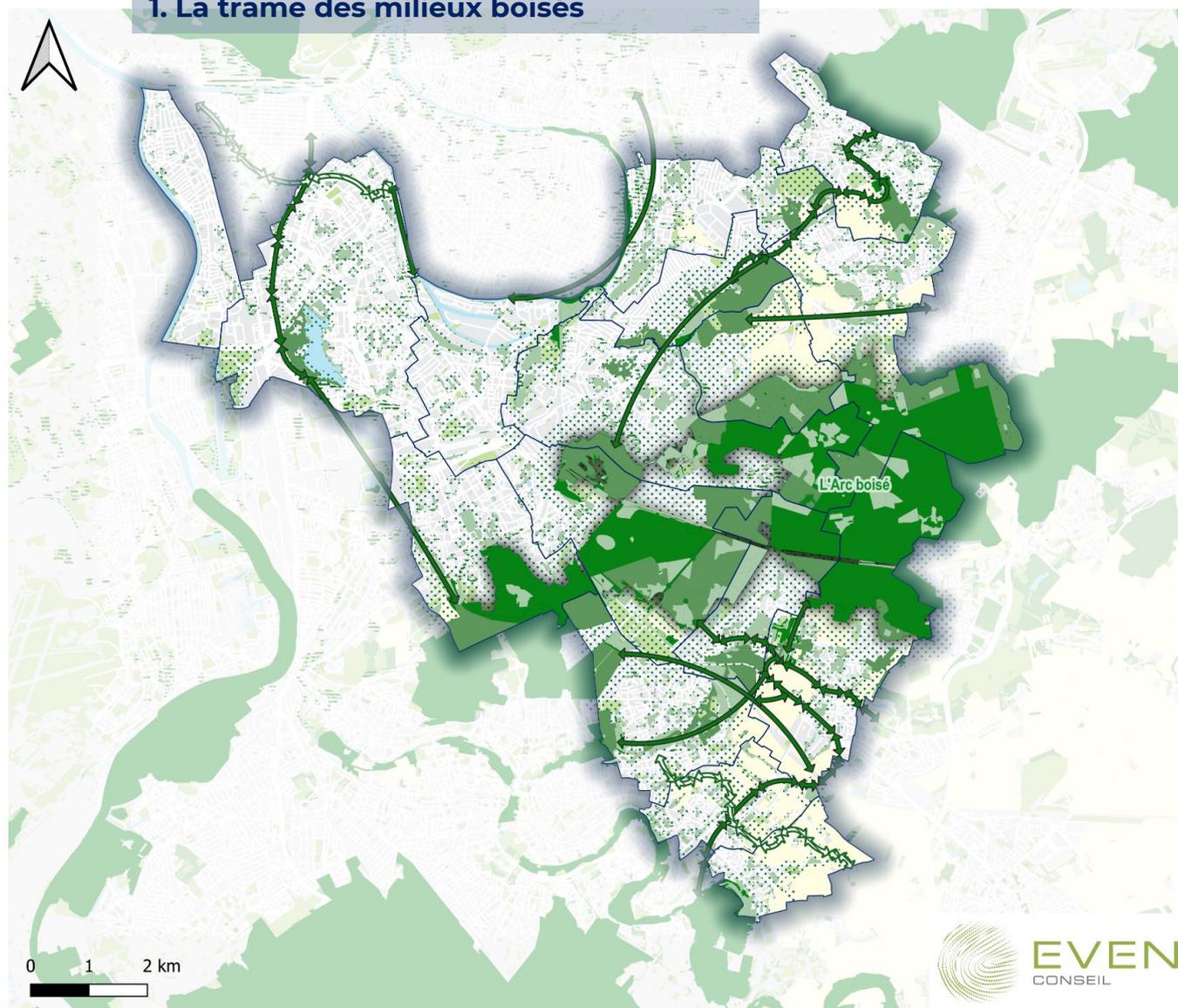
-  Favoriser les plantations dans les espaces privés et publics (création de continuités en « pas japonais »). Il s'agit alors de contribuer à la continuité des écosystèmes entre les massifs boisés.
-  Privilégier des essences locales (essences compatibles avec les conditions climatiques, réchauffement, sécheresse, absorption des eaux) aux essences horticoles (Se référer à l'annexe « Liste des plantes à favoriser » et à l'annexe « Liste à proscrire » (espèces exotiques envahissantes)
-  Dans le cadre des aménagements extérieurs, conserver la végétation existante (arbre, haie...) est une priorité.

 Travailler les espaces privés en ajoutant des zones de végétation, créant ainsi des espaces verts complémentaires qui s'intègrent avec les espaces publics environnants.

 Proposer dans le cadre des constructions des aménagements favorables à la nidification (nichoirs, gîtes etc.) en lien avec les espaces publics.

Recommandations

1. La trame des milieux boisés



1.1 Protéger les grandes entités boisées

- Protéger les réservoirs de biodiversité (noyaux primaires)
- Maintenir les noyaux secondaires...
- ... et les zones de relais

1.2 Mettre davantage en lien le massif de l'Arc Boisé et son territoire

- Créer une transition qualitative entre l'espace urbain et l'espace vert
- Veiller à ce que les projets de construction ou d'aménagement n'ajoutent pas d'éléments fragmentants à la trame boisée
- Favoriser les déplacements de la faune afin de permettre l'accomplissement de leur cycle de vie
- Renforcer les corridors de déplacement de la faune

1.3 Agir sur les espaces favorables à la faune par la mise en œuvre d'actions adaptées

- Maintenir des espaces relais en favorisant les plantations dans les espaces privés et publics

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

2. La trame des milieux aquatiques

2.1 Protéger la trame bleue

Orientations

-  Protéger les éléments constitutifs de la trame bleue (localisation des cours d'eau, des sources, zones humides.. Identifiées dans les prescriptions graphiques) pour permettre leur protection en lien avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
-  Préserver les zones favorables à l'expansion des crues (préserver l'existant) en lien avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Privilégier des stratégies basées sur la nature.
-  Renaturer et désimpermeabiliser les berges / renforcer la ripisylve en lien avec les SAGE.

-  Préserver les berges et encourager des avenues plantées qui s'étendent depuis celles-ci (commune concernée Alfortville)

Recommandations

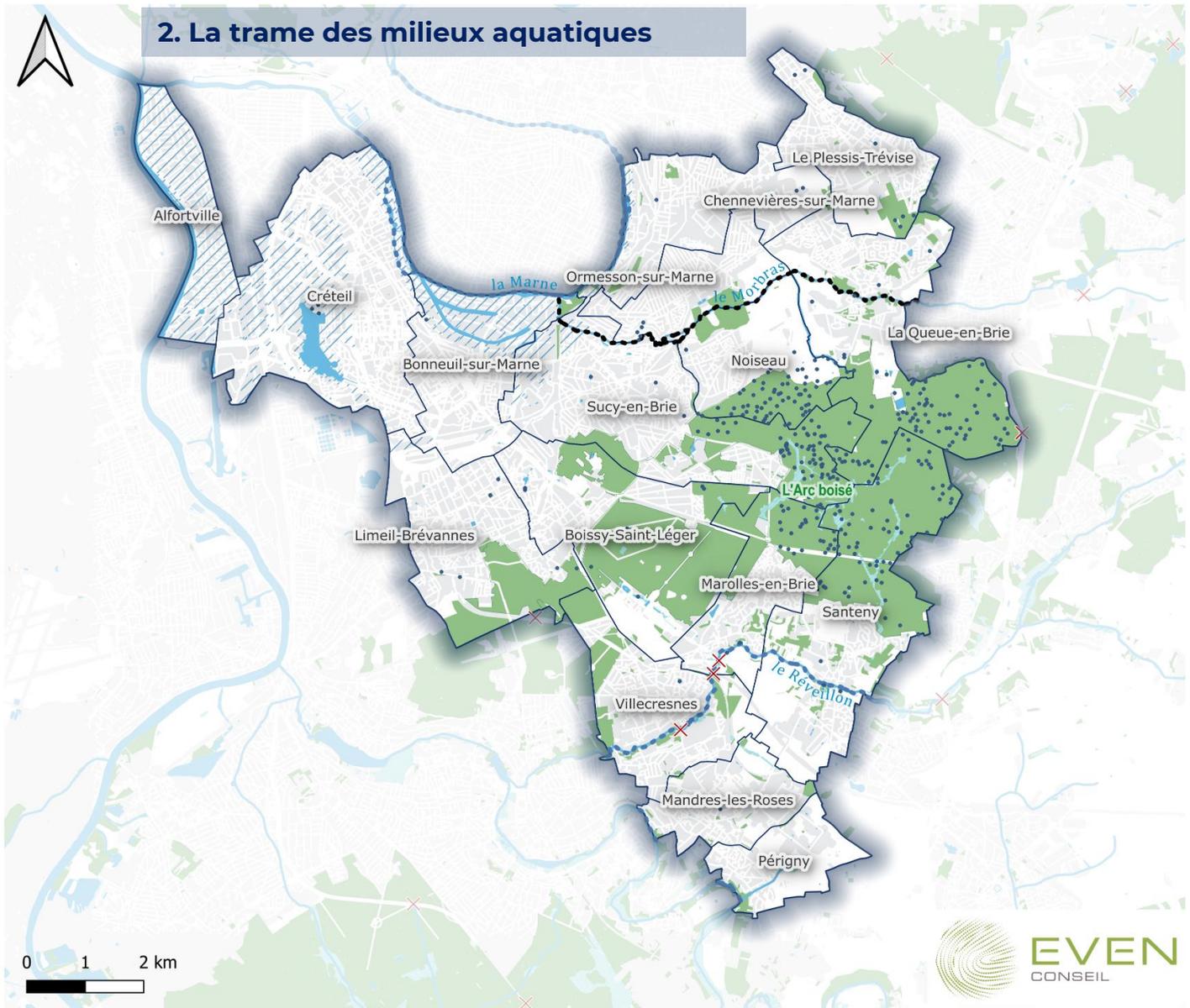
2.2 Faire vivre la trame bleue

Orientations

-  Affirmer le rôle de certains cours d'eau du territoire comme continuité écologique et territoriale : réouverture des rus...
-  Préserver et améliorer la qualité des milieux aquatiques en développant des zones tampons pour limiter la pollution diffuse.

-  Porter une attention particulière à la protection des espèces caractéristiques des bords des cours d'eau principaux. Des zones calmes, hors du courant et de l'activité humaine seront ménagées.
-  Soutenir et développer l'appropriation du fleuve par les habitants en favorisant la mise en réseau de programmes sportifs, récréatifs, artistiques et culturels qui le bordent.

Recommandations



2.1 Protéger la trame bleue

- Valoriser les cours d'eau
 - Protéger les mares
- Préserver les zones humides
- Agir sur les obstacles à l'écoulement

2.2. Faire vivre la trame bleue

- Renaturer les berges et renforcer la ripisylve en lien avec les SAGE
- Restaurer et désimpermeabiliser et renforcer les berges et la ripisylve en lien avec les SAGE
- ppri

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

3. La trame des milieux ouverts et corridors écologiques

3.1 Préserver les corridors écologiques

Orientations



Favoriser le maintien des éléments existants (cœur végétal, arbres, haies, etc.) au sein des corridors à préserver.

3.2 Maintenir les corridors écologiques



En cas de destruction d'une structure agro-naturelle (bosquet, boisement...), cette dernière devra être compensée dans les proportions similaires et d'essences locales. La plantation sur la parcelle concernée sera recherchée en priorité.



Étudier l'intérêt écologique des réservoirs de biodiversité dans le cadre de tout projet pouvant leur porter atteinte, et prendre les mesures nécessaires à leur protection et au maintien de leur bon état (passages à faune par exemple).

Recommandations

3.3 Restaurer les corridors écologiques



Identifier des secteurs de restauration écologique (prescription graphique ou localisation préférentielle).

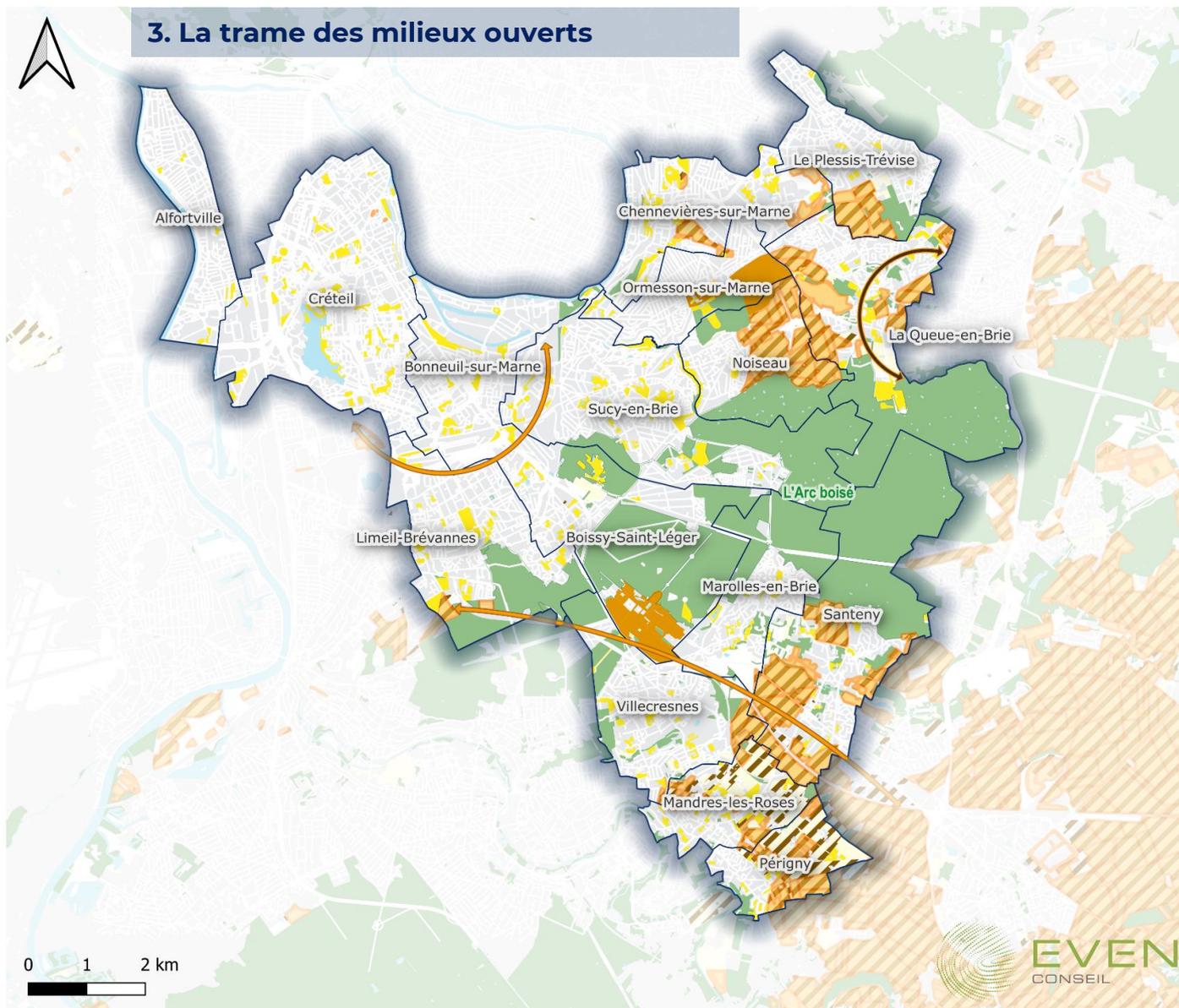
Recommandations

3.4 Préserver l'activité agricole et renforcer la qualité des grands paysages ouverts

Orientations



Préserver les espaces agricoles existants et leurs fonctionnalités : mettre en place un zonage spécifique pour les noyaux primaires (agricole protégé, agricole d'intérêt écologique...).



3.4 Préserver l'activité agricole et renforcer la qualité des grands paysages ouverts

- Préserver les espaces agricoles existants et leurs fonctionnalités ...
- ... dont les noyaux primaires constitutifs de la trame des milieux ouverts
- Sauvegarder les réservoirs identifiés dans le SRCE
- Maintenir des espaces relais de la trame ouverte favorable à la biodiversité
- Favoriser les déplacements de la faune afin de permettre l'accomplissement de leur cycle de vie
- Renforcer les corridors de déplacement de la faune

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

4. La trame noire

4.1 Travailler sur les coupures créées par les infrastructures routières et ferroviaires en agissant sur l'éclairage



Examiner systématiquement la faisabilité d'atténuer voire de supprimer les ruptures de la trame noire générées dans tout projet d'aménagement. Profiter de tout projet d'aménagement pour étudier l'opportunité de supprimer, adapter ou atténuer les points lumineux, au sol ou sur toiture.

Recommandations

4.2 Créer du lien entre environnement et santé : réduire l'exposition aux nuisances et pollutions liées aux grandes voies routières

Orientations



Développer une trame arborée linéaire le long des axes routiers et ferroviaires du territoire. Afin de limiter la dispersion des pollutions atmosphériques, un principe de cordon forestier (haie ou alignement d'arbres) doit être développé le plus possible le long des axes. Intégrer un écran végétal dans les projets implantés sur les terrains situés en bordure des axes.



Limiter l'usage d'essences allergènes (thuyas, cyprès, bouleau, platane, érable, etc.).

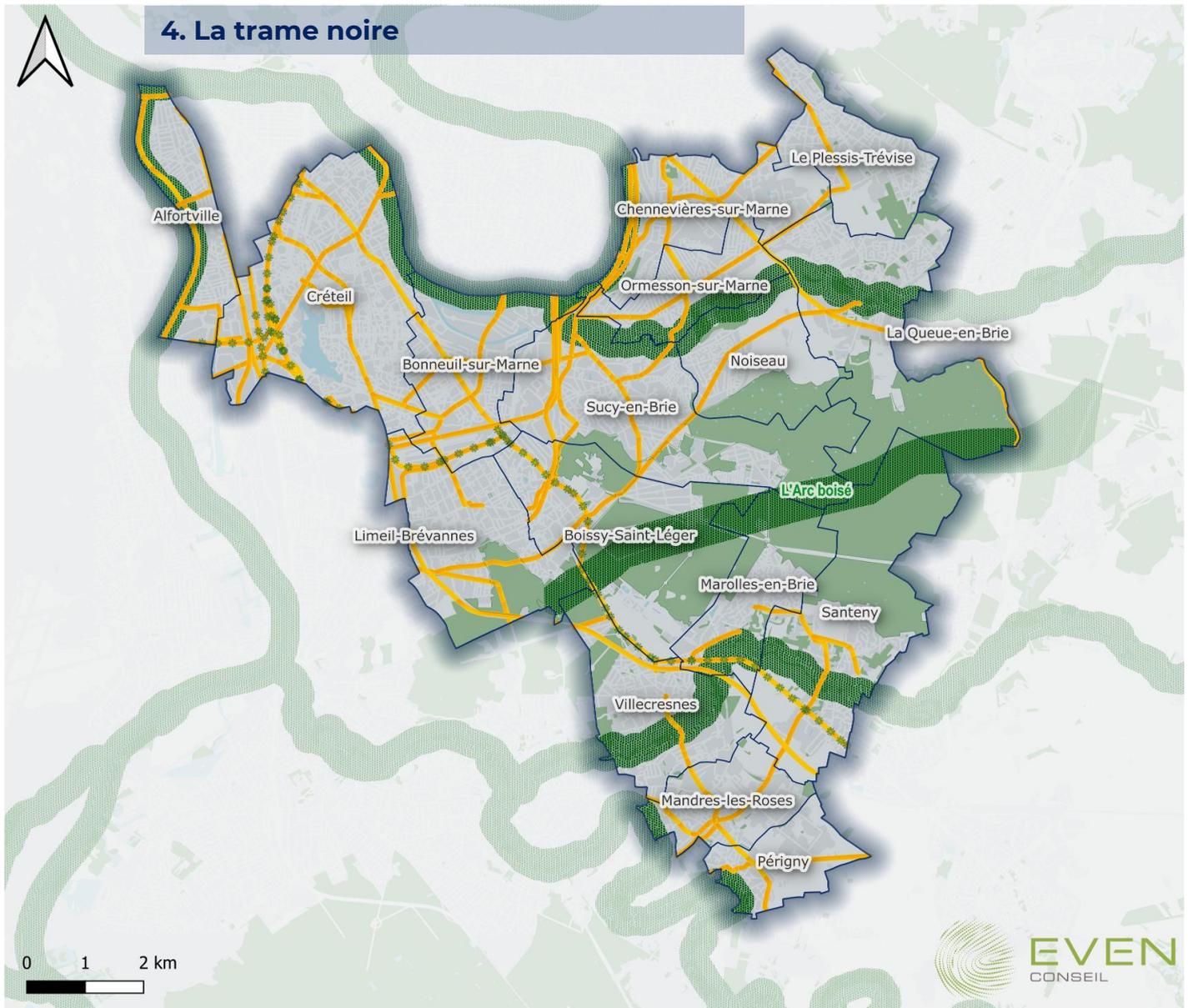


Renforcer la végétalisation des talus situés sur le domaine public, de part et d'autre de l'axe, en combinant plusieurs strates arborées et arbustives.



Identifier et localiser les coupures pour les résorber et encourager un continuum (trame verte).

Recommandations



4.1 Travailler sur les coupures créées par les infrastructures routières et ferroviaires en agissant sur l'éclairage

- Atténuer les interruptions causées par les infrastructures routières et ferroviaires en optimisant l'éclairage
- Réduire les coupures le long des corridors multitrames

4.2 Créer du lien entre environnement et santé : réduire l'exposition aux nuisances et pollutions liées aux grandes voies routières

- *** Développer une trame arborée linéaire le long des axes routiers et ferroviaires du territoire. Afin de limiter la dispersion des pollutions atmosphériques

2

Espaces de Nature en ville

1. Espaces verts constitutifs de la nature en ville

1.1 Promouvoir la richesse des espaces verts

Orientations

-  Lors de toute opération d'aménagement, localiser les espaces verts existants à protéger.
-  Créer de nouveaux espaces verts perméables qualitatifs lors de toute opération d'aménagement.

1.2 Améliorer la qualité écologique des espaces verts publics existants et encourager par ce biais la lutte contre les îlots de chaleur / création d'îlots de fraîcheur

Orientations

Prévoir la végétalisation de chaque nouveau site (bosquets, espaces verts, alignements, bandes plantées ...) :

-  En végétalisant autant que possible les aires de stationnement et leurs alentours, en utilisant des revêtements poreux et en ajoutant des plantations, tout en veillant à ne pas nuire aux espaces dédiés aux énergies renouvelables.
-  En gérant l'eau de pluie à ciel ouvert en associant des aménagements écologiques aux espaces dédiés : mise en place de noues, de jardins de pluie, de dispositifs de récupération des eaux pluviales sur le bâti, planter les pieds de bâti...
-  En implantant des plantations comportant au moins deux strates.

-  Valoriser les espaces verts existants en diversifiant les essences plantées et en mettant en place une végétation multistrates composée d'essences locales.
-  N'avoir recours qu'à des installations et aménagements légers, portant peu de pression sur la biodiversité : terre battue, ensablement, platelage bois au sol ou surélevé... et à des matériaux visant à optimiser l'effet d'albédo.

Recommandations

1.3 Mettre en valeur les espaces verts existants

Orientations

-  Les espaces verts publics, constituant des corridors en pas japonais dans la ville, doivent être majoritairement maintenus en espaces perméables de pleine terre et végétalisés. Cette végétalisation pourra se traduire par une diversité des milieux (strates herbacées, arbustives et arborées), et des espèces locales, adaptées et diversifiées.
-  La préservation des jardins privés, cœurs d'îlots pavillonnaires et collectifs, est demandée afin de maintenir un maillage végétal suffisamment dense pour jouer un rôle de corridor en pas japonais.

1.4 Développer des continuités végétales et paysagères

-  L'ensemble des jardins, parcs et squares identifiées dans l'atlas communal, ci-après, ont une vocation écologique et paysagère. Ils constituent des secteurs de renaturation renforcée.
-  Les espaces végétalisés publics permettent des usages diversifiés et s'inscrivent dans le réseau de mobilité douce. Ils développent les liens et les complémentarités entre les parcs et les squares existants et favorisent la diversification et l'intensification des usages par l'implantation de mobilier urbain temporaire ou permanent.

Recommandations

2. Ilots de chaleur urbains

2.1 Renforcer la végétalisation des centres urbains afin de réduire la température et capter le carbone (CO₂)

Orientations

- 🎯 Végétaliser les cœurs d'îlots des tissus denses.
- 🎯 Investir les espaces résiduels et développer la micro-végétalisation au cas par cas en fonction des différentes contraintes existantes.
- 🎯 Favoriser la préservation du maillage de jardins privés par la fixation d'un pourcentage de pleine terre ambitieux.

2.2 Améliorer le confort thermique des habitants et des usagers

Orientations

- 🎯 Privilégier des matériaux poreux et clairs sur les surfaces exposées au soleil.
- 🎯 Intégrer le confort d'été et d'hiver à la construction en lien avec la RE2020.
- 🎯 Dans tout projet, l'application des principes du bioclimatisme doit être recherchée pour optimiser les capacités de captation de chaleur et de rafraîchissement naturels (non mécaniques) de la construction.
- 🎯 Les zones d'activités économiques sont caractérisées par une grande artificialisation des sols et une faible part d'espaces végétalisés. Ces zones constituent des espaces-clefs pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains. L'objectif est de tirer parti des vastes espaces libres qui composent ces zones pour renforcer leur végétalisation en recherchant une amélioration de la qualité urbaine et paysagère.

3. L'arbre en ville (arbres remarquables, arbres d'alignement)

3.1 Déterminer des orientations générales pour développer l'arbre en ville

Orientations

-  Protéger les arbres d'alignement (notamment au regard de la Charte de l'arbre du Conseil départemental), et les arbres remarquables identifiés
-  Planter des arbres isolés ou des alignements dès que les emprises de voirie ou de trottoir le permettent.
-  Privilégier les essences de grand développement et rechercher la continuité des houppiers.
-  Végétaliser les pieds d'arbres, désimperméabiliser les trottoirs, à mettre en place en fonction des contraintes des espaces...

3.2 Assurer le maintien des continuités écologiques linéaires

Orientations

-  Les alignements d'arbres existants, y compris sur l'emprise publique, doivent être protégés. De ce fait, les aménagements qui pourront avoir lieu sur les voies concernées, doivent chercher à maintenir les individus en place et éviter tout fractionnement des alignements. Si un projet nécessite absolument une suppression de certains individus, il prévoit le remplacement de ces éléments au sein de l'emprise du projet en créant de nouveaux alignements.
-  Les arbres remarquables, participant à la qualité de l'espace public, sont préservés et des aménagements de mise en valeur peuvent être autorisés à leurs abords.

-  Créer un guide de l'arbre fixant des préconisations précises quant aux modalités de plantation d'arbres, en vue de leur durabilité et de leur intérêt écologique. (A mobiliser: L'outil Sésame du Cerema)

Recommandations

4. L'agriculture urbaine comme espace relais pour la biodiversité

4.1 Voir les espaces d'agriculture urbaine comme des espaces de relais pour la biodiversité

----- Orientations



Protéger les espaces dédiés à l'agriculture urbaine comme des espaces de relais pour la biodiversité identifiés dans l'atlas communal ci-après. (Orientation à réaliser en lien avec le PAT)

4.2 Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques



Lorsque l'opération d'aménagement le permet, identifier des sites pour accueillir des projets de développement liés à l'agriculture urbaine.



Dans le cas d'opération de renouvellement urbain, proposer en fonction du projet l'intégration d'espaces à vocation agricole ou potagère.



Prévoir des dispositions architecturales et techniques permettant le développement de l'agriculture urbaine.

----- Recommandations

NB : L'intégration de dispositifs de rétention des eaux pluviales contribue à la préservation de l'agriculture urbaine. C'est un moyen d'affirmer le rôle environnemental par l'impact positif des sols de pleine terre dans la lutte contre les gaz à effet de serre et dans l'augmentation du stockage du carbone.

5. Gestion des eaux pluviales

5.1 Assurer une gestion de l'eau permettant l'infiltration et la limitation du ruissellement des eaux pluviales Orientations

-  Assurer une gestion de l'eau permettant l'infiltration à la parcelle dans tout nouveau projet d'aménagement.
-  En fonction de l'état des sols et de la capacité d'infiltration, s'assurer que les porteurs de projet ont réalisé une étude de sols préalable et la prendre en compte. Cette étude permettra de déterminer les meilleures pratiques pour gérer les eaux pluviales sur place, favorisant ainsi une absorption efficace dans le sol et réduisant le ruissellement vers les systèmes de drainage urbain.

5.2 Privilégier des sols poreux et perméables Orientations

-  Tout projet devra chercher à limiter l'artificialisation des sols et à favoriser leur désimperméabilisation, à chaque fois que cela est compatible avec l'usage du terrain.
-  Les matériaux de sols (cheminement, stationnement) seront systématiquement choisis en prenant en compte leur porosité et perméabilité.
-  Dans une perspective de prévenir les risques d'inondation par temps de pluie, limiter l'impact du rejet des eaux pluviales sur le milieu existant avant travaux ou corriger l'existant en cas de recyclage du foncier.
-  Définir un minimum d'espace de pleine terre et de coefficient de biotope dans les nouvelles opérations d'aménagement afin de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et ainsi favoriser l'infiltration des eaux.

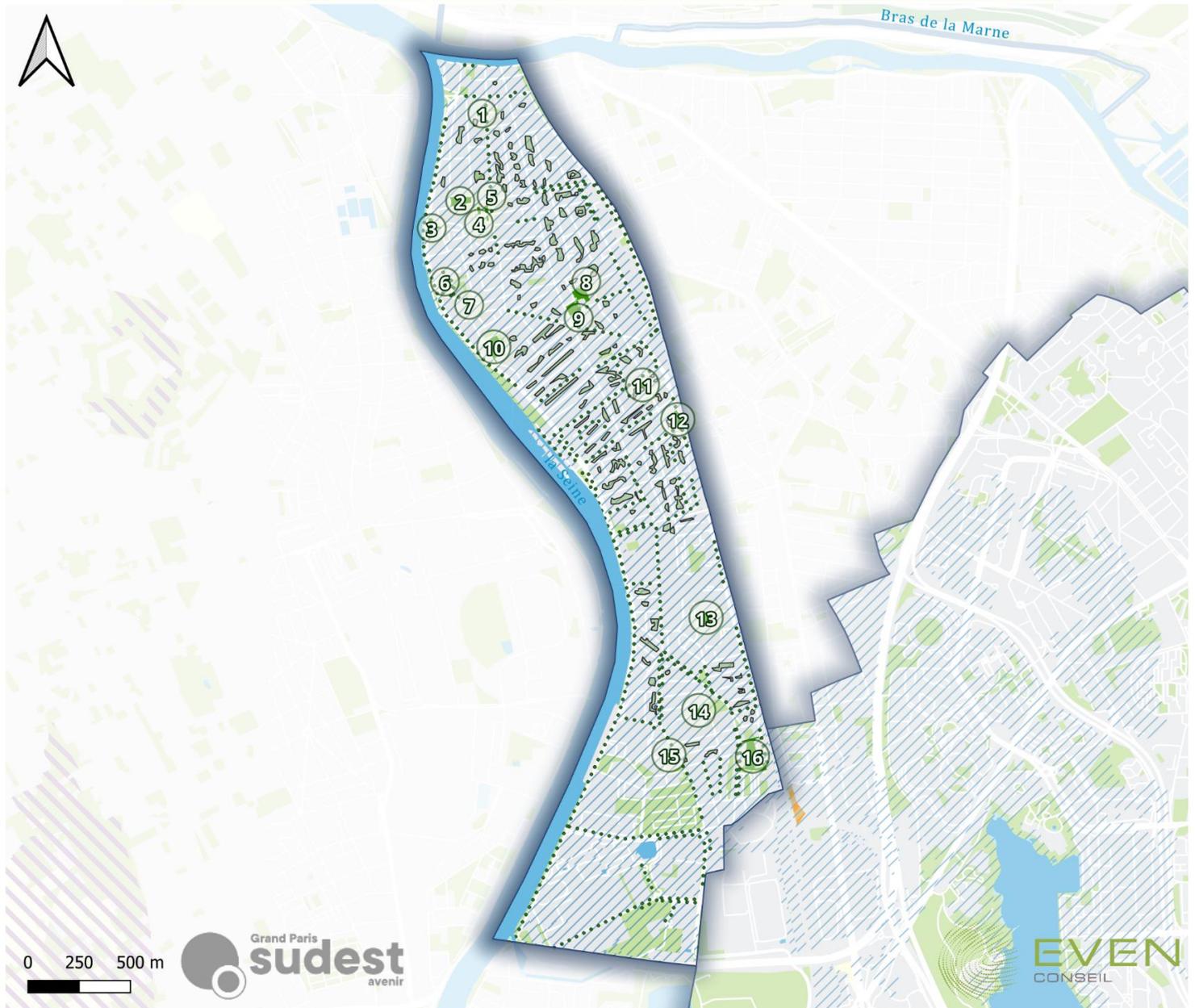
-  Etudier l'opportunité d'aménager des toitures dont toitures terrasses avec la prise en compte des enjeux liés à l'énergie et/ou la nature en ville (Mise en place de panneaux photovoltaïques et/ou végétalisation). Favoriser l'aménagement végétalisé des toitures terrasses et des façades en prenant soin de choisir des végétaux compatibles avec ce type d'aménagement.

Recommandations

3

Atlas communal

Alfortville



Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité
- Valoriser des cœurs d'îlots verdoyants pour promouvoir la qualité de vie et y intégrer des zones d'infiltration pour gérer les eaux pluviales

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

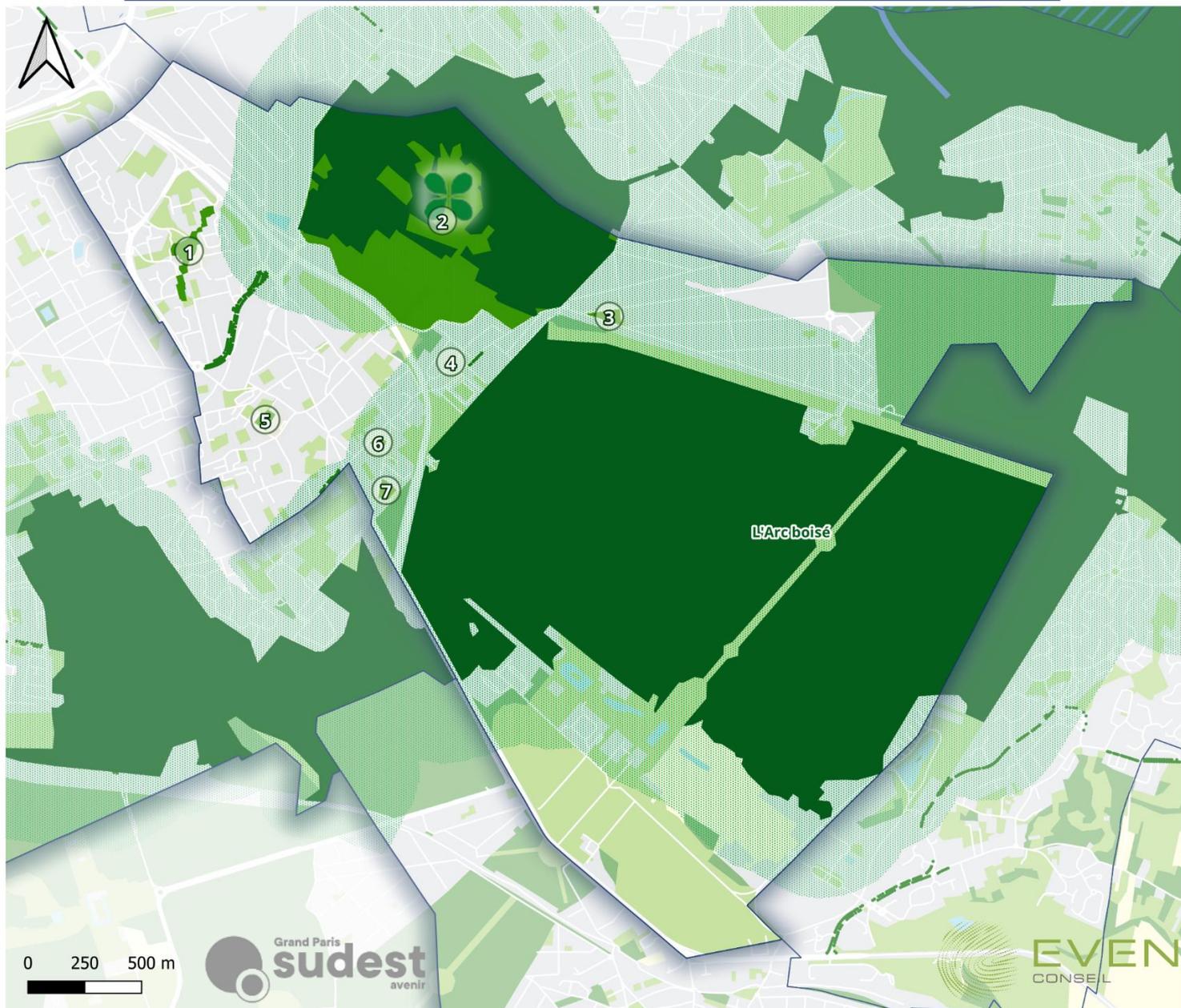
- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales

3. Protéger et valoriser la trame bleue

- Protéger les cours d'eau et encourager la bonne gestion des berges
- Favoriser l'installation de surfaces perméables et d'éléments naturels pour atténuer les risques d'inondation et améliorer la résilience en milieu urbain.

- | | |
|----|-------------------------------|
| 1 | Square des droits de l'enfant |
| 2 | Square Jean Albert |
| 3 | Square Elsa Triolet |
| 4 | Square Berthelot |
| 5 | Square Véron |
| 6 | Square Martine Ondet |
| 7 | Square du Port à l'Anglais |
| 8 | Square Gabriel Meynet |
| 9 | Square Camélinat |
| 10 | Square René Dumont |
| 11 | Square de l'Abbé Pierre |
| 12 | Square rue Joffrin |
| 13 | Farandole des Bambins |
| 14 | Square Toulon |
| 15 | Square Dolet |
| 16 | Parc Saint Pierre |

Boissy-Saint-Léger



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

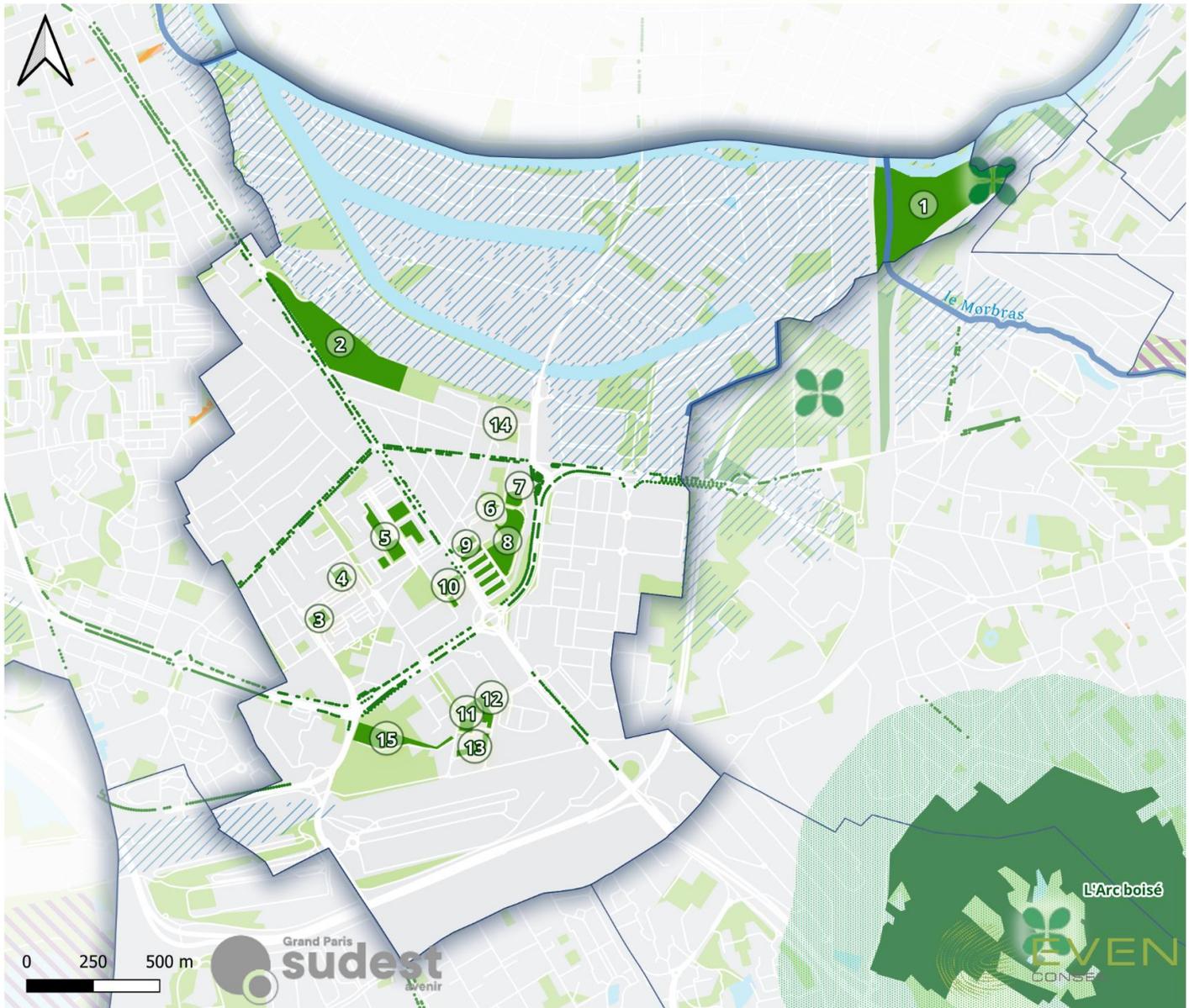
- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Parc identifié dans le SDRIF-E comme un espace vert ou espace de loisir d'intérêt régional
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales
- Élaborer une liaison intégrée entre l'espace urbain et l'espace forestier pour soutenir les mécanismes écologiques et la biodiversité

- | | |
|---|------------------------------|
| 1 | Les lacs de la Haie Griselle |
| 2 | Parc du Piple |
| 3 | Square Henri Dunant |
| 4 | Square Fourcade |
| 5 | Square des Glaisières |
| 6 | Parc de la mairie |
| 7 | Square Maréchal-Berthier |

Bonneuil-sur-Marne



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Parc identifié dans le SDRIF-E comme un espace vert ou espace de loisir d'intérêt régional
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales

3. Protéger et valoriser la trame bleue*

- Protéger les cours d'eau dont ru et encourager la bonne gestion des berges**
- Favoriser l'installation de surfaces perméables et d'éléments naturels pour atténuer les risques d'inondation et améliorer la résilience en milieu urbain.

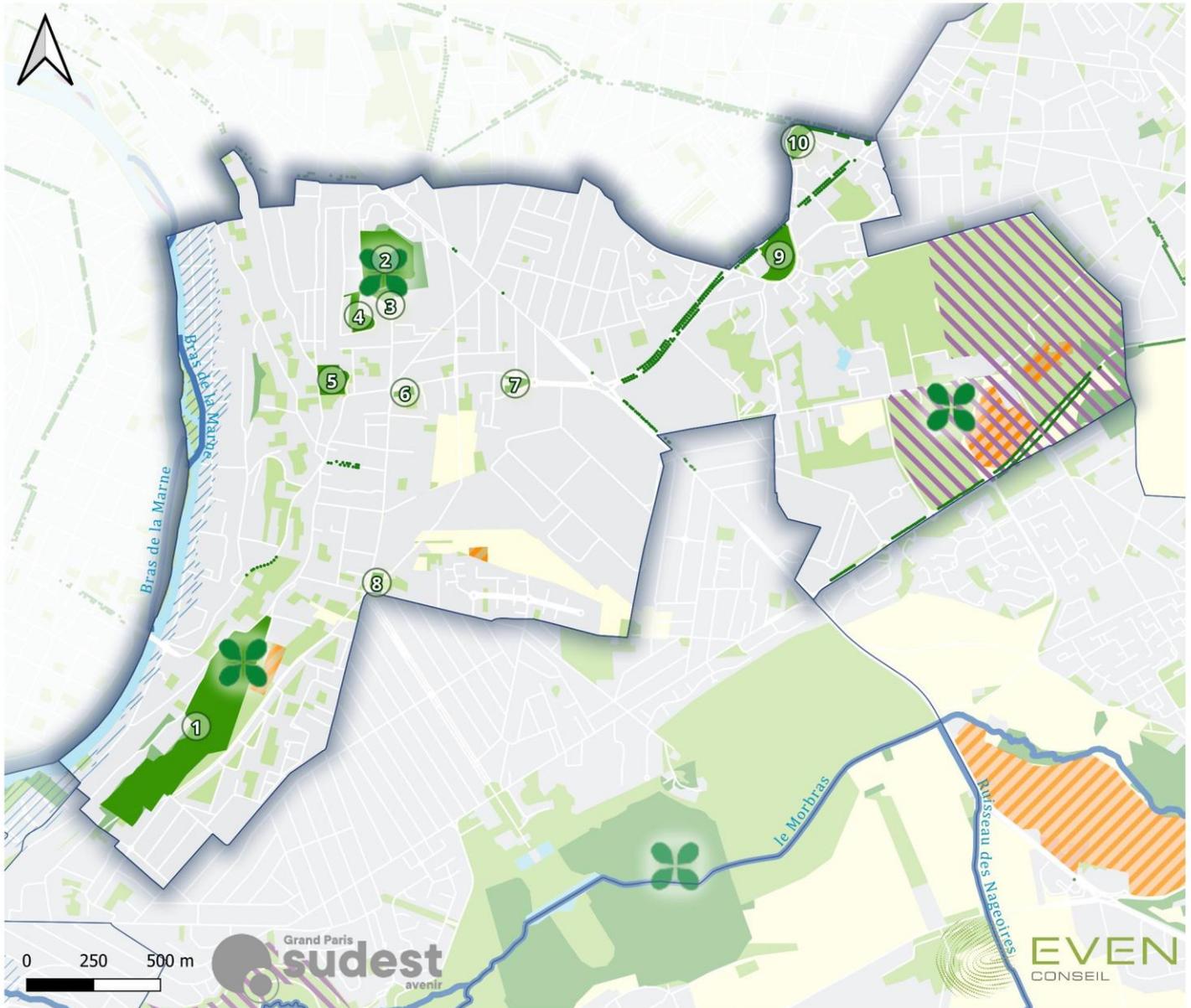
- | | |
|----|--|
| 1 | Le Bec de Canard |
| 2 | Parc dépt. du Rancy |
| 3 | Square de résidence avenue d'Oradour-sur-Glâne |
| 4 | Square de résidence Romain Rolland |
| 5 | Square de la Cité Fabien |
| 6 | Square Joliot Curie |
| 7 | Square Place Georges Brassens |
| 8 | Parc de résidence rue Jacques Brel |
| 9 | Square de résidence rue Malez |
| 10 | Square de la Zac Aimée Césaire |
| 11 | Square de la Place des Libertés |
| 12 | Square de la rue Charles Beauvais |
| 13 | Parc des Libertés |
| 14 | Parc Henri Barbusse |
| 15 | Oasis urbaine Libertés |

*en lien avec le Plan de Paysage Marne Confluence (PPMC)

** en lien avec le QQP n°2 du PPMC

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021, data.iledefrance.fr2022

Chennevières-sur-Marne



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Parc identifié dans le SDRIF-E comme un espace vert ou espace de loisir d'intérêt régional
- Préserver les Espaces Naturels Sensibles
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité
- Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales

3. Protéger et valoriser la trame bleue*

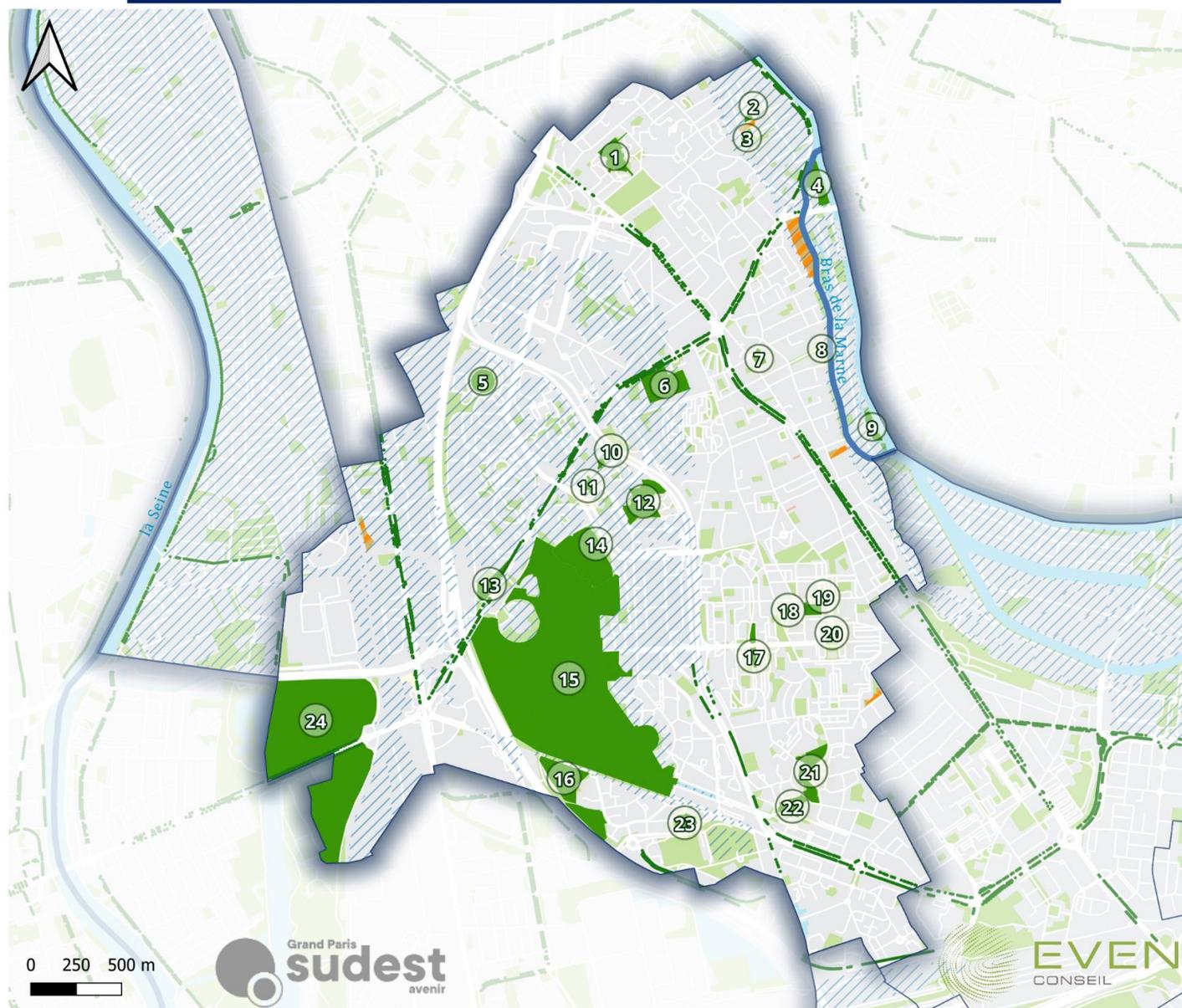
- Protéger les cours d'eau dont ru et encourager la bonne gestion des berges**
- Favoriser l'installation de surfaces perméables et d'éléments naturels pour atténuer les risques d'inondation et améliorer la résilience en milieu urbain.

1	Parc du Château des Rets
2	Fort de Champigny
3	Square Molière
4	Place Mon Idée
5	Parc Corot
6	Square Saint Simenon
7	Espace EV Perception
8	Place du 8 mai 1945
9	La colline du Bois l'Abbé
10	Square Boileau

*en lien avec le Plan de Paysage Marne Confluence (PPMC)
 ** en lien avec le QQP n°5 du PPMC

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
 Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021,

Créteil



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité
- Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales

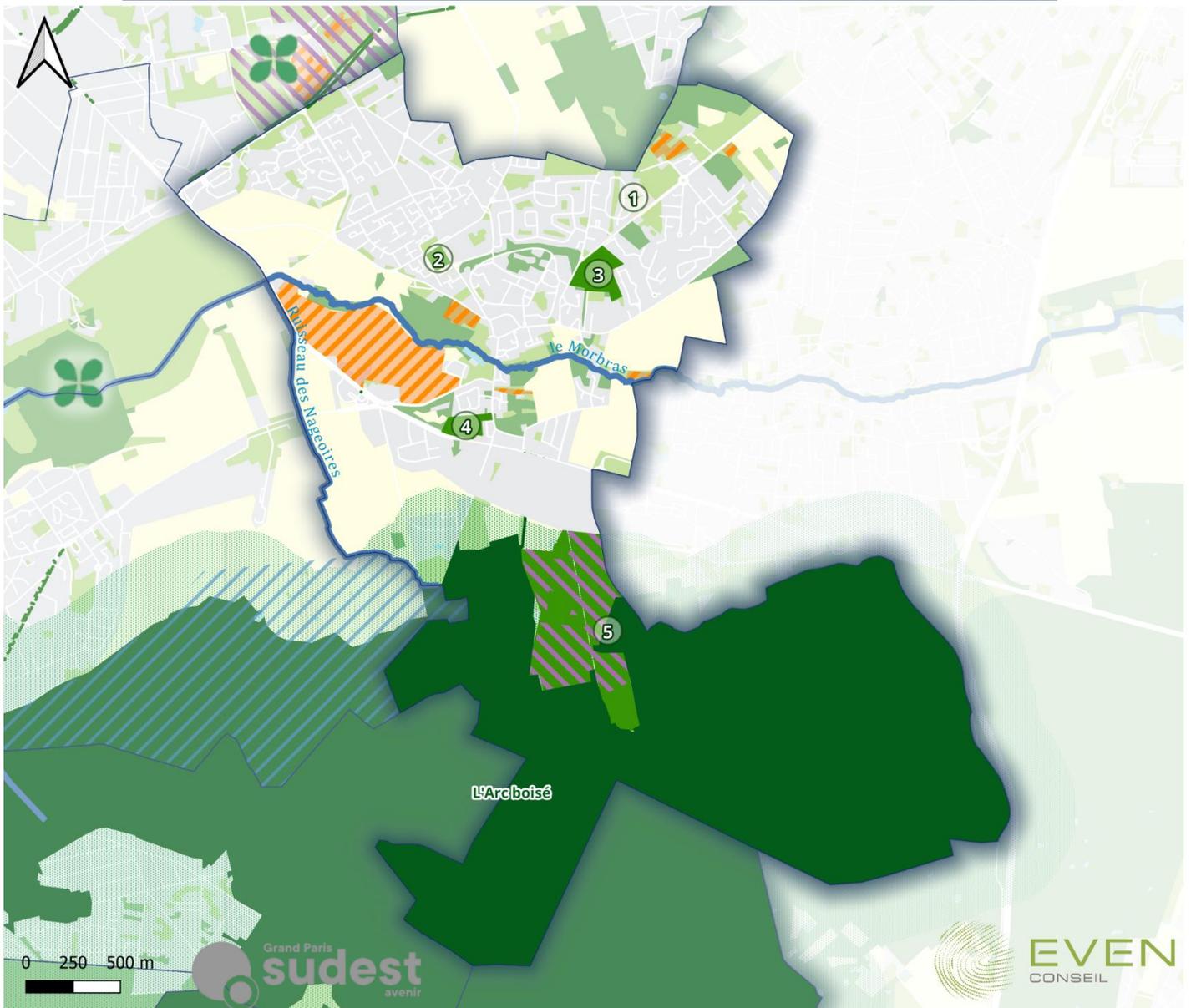
3. Protéger et valoriser la trame bleue

- Protéger les cours d'eau et encourager la bonne gestion des berges
- Favoriser l'installation de surfaces perméables et d'éléments naturels pour atténuer les risques d'inondation et améliorer la résilience en milieu urbain.

- 1 Parc des Bordières
- 2 Square Laferrière
- 3 Square Poivez
- 4 Ile Brise Pain - Parc des Cigognes
- 5 Le jardin Central Montaigut
- 6 Parc Dupeyroux
- 7 Square Docteur-Julien
- 8 Square Docteur-Julien
- 9 Ile des Ravageurs
- 10 Jardin Croix des Mèches
- 11 Square Croix des Mèches
- 12 Parc de la Brèche
- 13 Butte du Palais
- 14 Jardin de la Préfecture
- 15 Parc du Val de Marne
- 16 Butte du Bosco
- 17 Square des Italiens
- 18 Square des Monteilleux
- 19 Square des Noyers
- 20 Place Abbaye
- 21 Parc de la Côte-d'Or
- 22 Parc des Sarrazins
- 23 Butte de la Légende
- 24 Parc Interdépartemental des sports

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

La Queue-en-Brie



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

-  Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
-  Préserver les Espaces Naturels Sensibles
-  Favoriser les espaces relais pour la biodiversité
-  Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques

- 1 La butte Schweizer
 - 2 Square Liquidambar
 - 3 Parc Edelyne
 - 4 Parc Henri Rouart
 - 5 Parc dépt. des Marmousets

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

-  Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales
-  Élaborer une liaison intégrée entre l'espace urbain et l'espace forestier pour soutenir les mécanismes écologiques et la biodiversité

3. Protéger et valoriser la trame bleue*

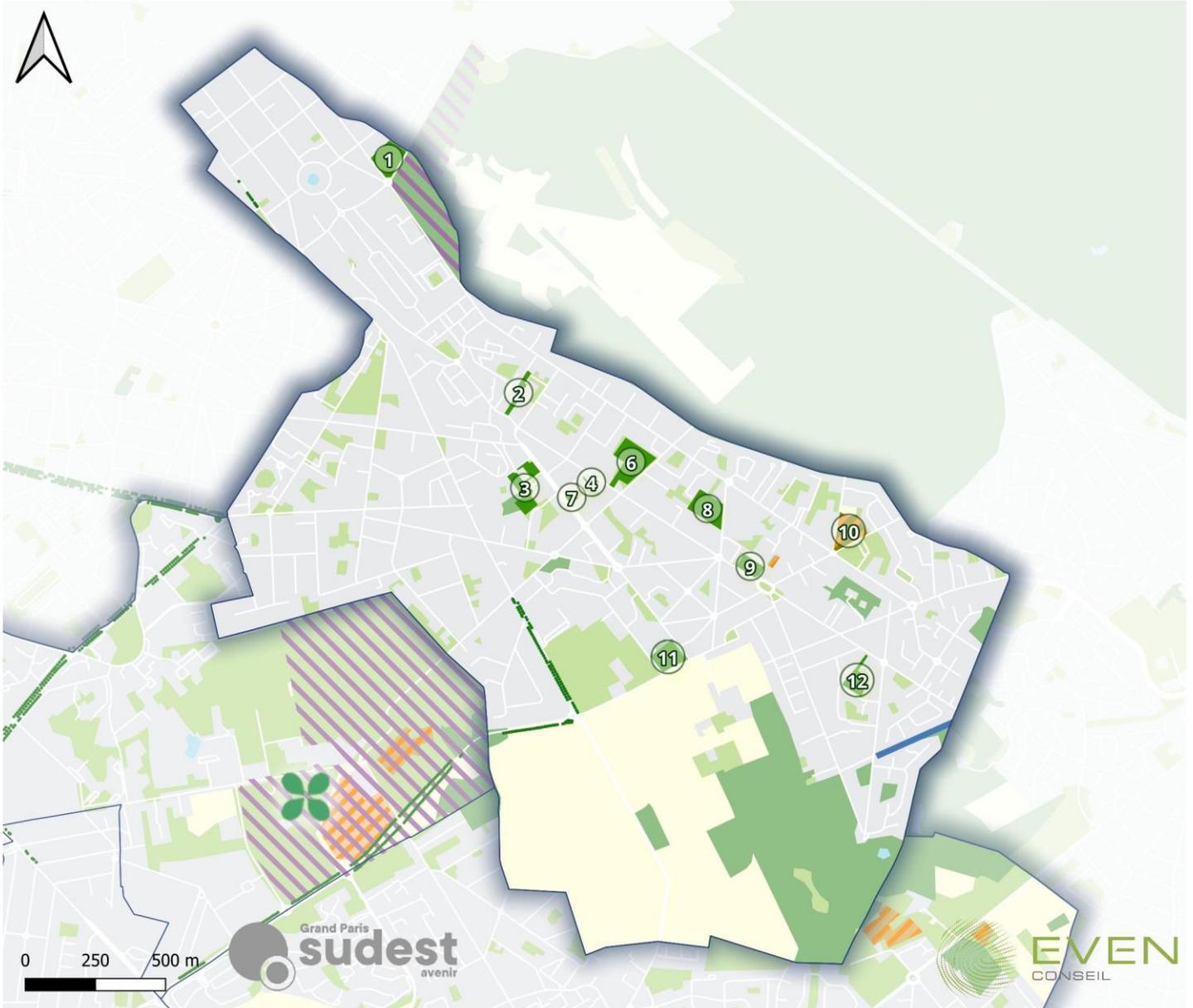
-  Protéger les cours d'eau et encourager la bonne gestion des berges**
-  Protéger les secteurs de mares et mouillères

*en lien avec le Plan de Paysage Marne Confluence (PPMC)

** en lien avec le QQP n°5 du PPMC

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021, data.iledefrance.fr2022

Le Plessis-Trévisé



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Préserver les Espaces Naturels Sensibles
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité
- Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales

3. Protéger et valoriser la trame bleue*

- Protéger les cours d'eau dont ru et encourager la bonne gestion des berges**

- 1 Parc du Château des Tourelles
- 2 Jardin Emile Loubet
- 3 Parc d'Ourem
- 4 Parc Saint-Jean-Baptiste
- 6 Parc Saint-Pierre
- 7 Parc Saint-Jean-Baptiste
- 8 Parc Mansart
- 9 Arboretum Buffon
- 10 Potager pédagogique municipal
- 11 Parc de Burladingen
- 12 Jardin des compagnes et compagnons d'Emmaüs

*en lien avec le Plan de Paysage Marne Confluence (PPMC)

** en lien avec le QQP n°5 du PPMC

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

Limeil-Brévannes



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales
- Élaborer une liaison intégrée entre l'espace urbain et l'espace forestier pour soutenir les mécanismes écologiques et la biodiversité
- Accompagner la descente de l'Arc boisé en ville (itinéraire)
- La végétale (Nord/Sud) et la voie Paris-Bastille (Est/Ouest)

- 1 Le parc de la pente
- 2 Le verger pédagogique
Les jardins familiaux de Limeil-Brévannes
- 3 Brévannes
- 4 Le parc de l'hôpital Emile Roux
- 5 Le Parc Léon Bernard
- 7 Le verdissement de l'avenue des tilleuls
- 8 Le lac des Tilleuls
- 9 Le PRIR Boissy-Limeil
- 10 le lac des grands champs

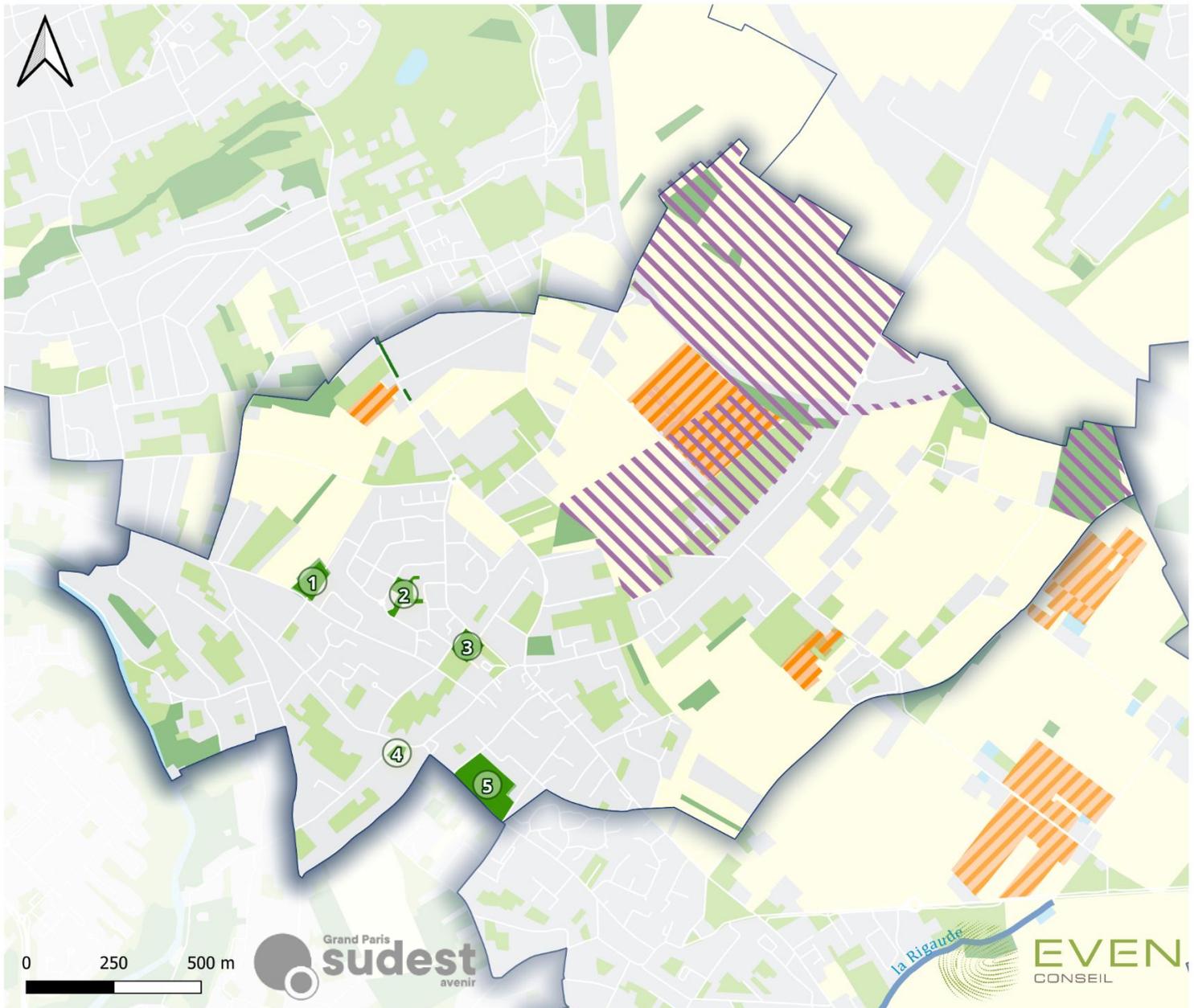
3. Protéger et valoriser la trame bleue*

- Favoriser l'installation de surfaces perméables et d'éléments naturels pour atténuer les risques d'inondation et améliorer la résilience en milieu urbain.

*en lien avec le Plan de Paysage Marne Confluence (PPMC)

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

Mandres-les-Roses



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

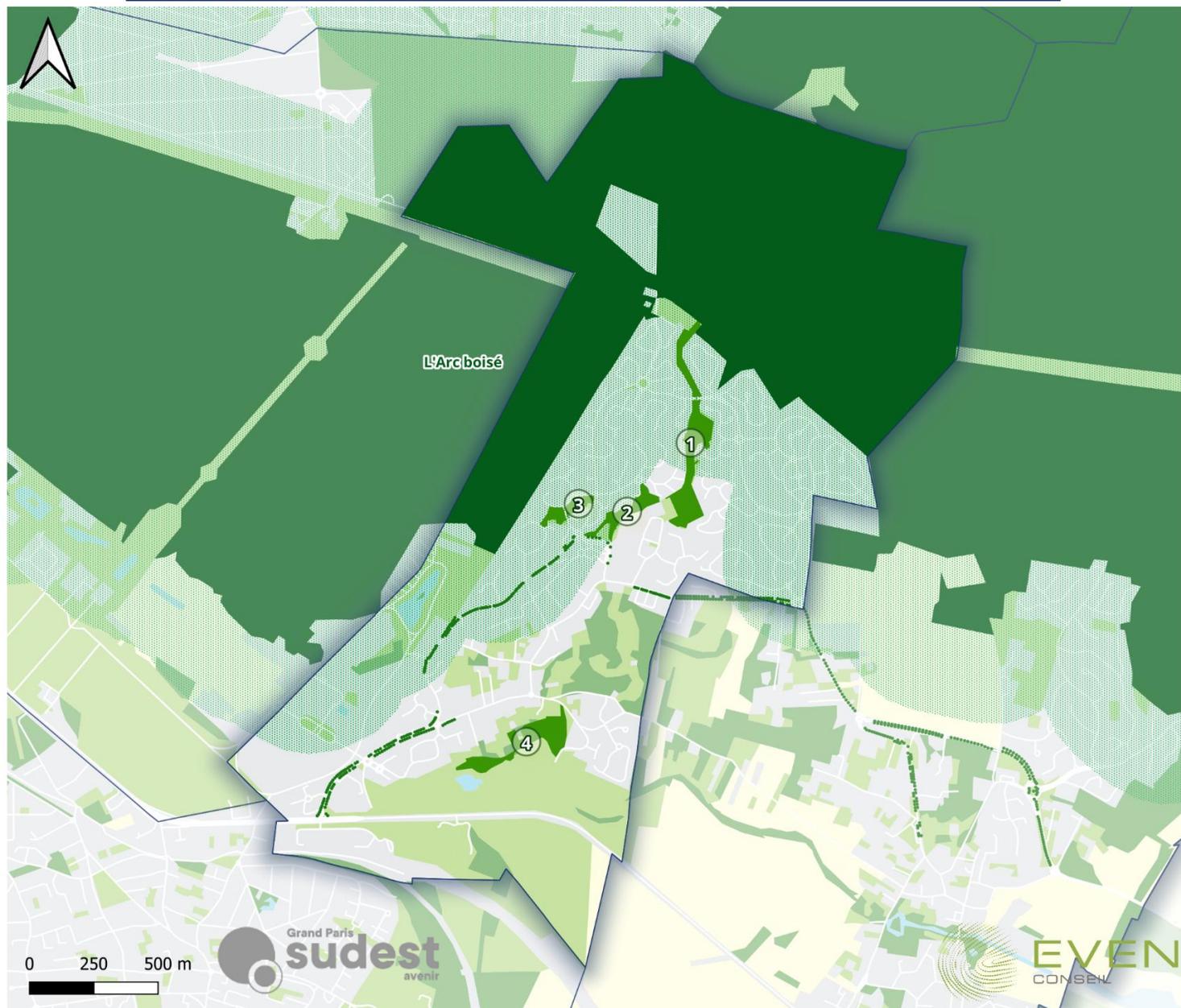
-  Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
-  Préserver les Espaces Naturels Sensibles
-  Favoriser les espaces relais pour la biodiversité
-  Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1 | Parc des Vinets |
| 2 | Domaine de la Ferme de Monsieur |
| 3 | Espace vert des Tours Grises |
| 4 | Parc des Charmilles |
| 5 | Parc Beauséjour |

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales

Marolles-en-Brie



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité

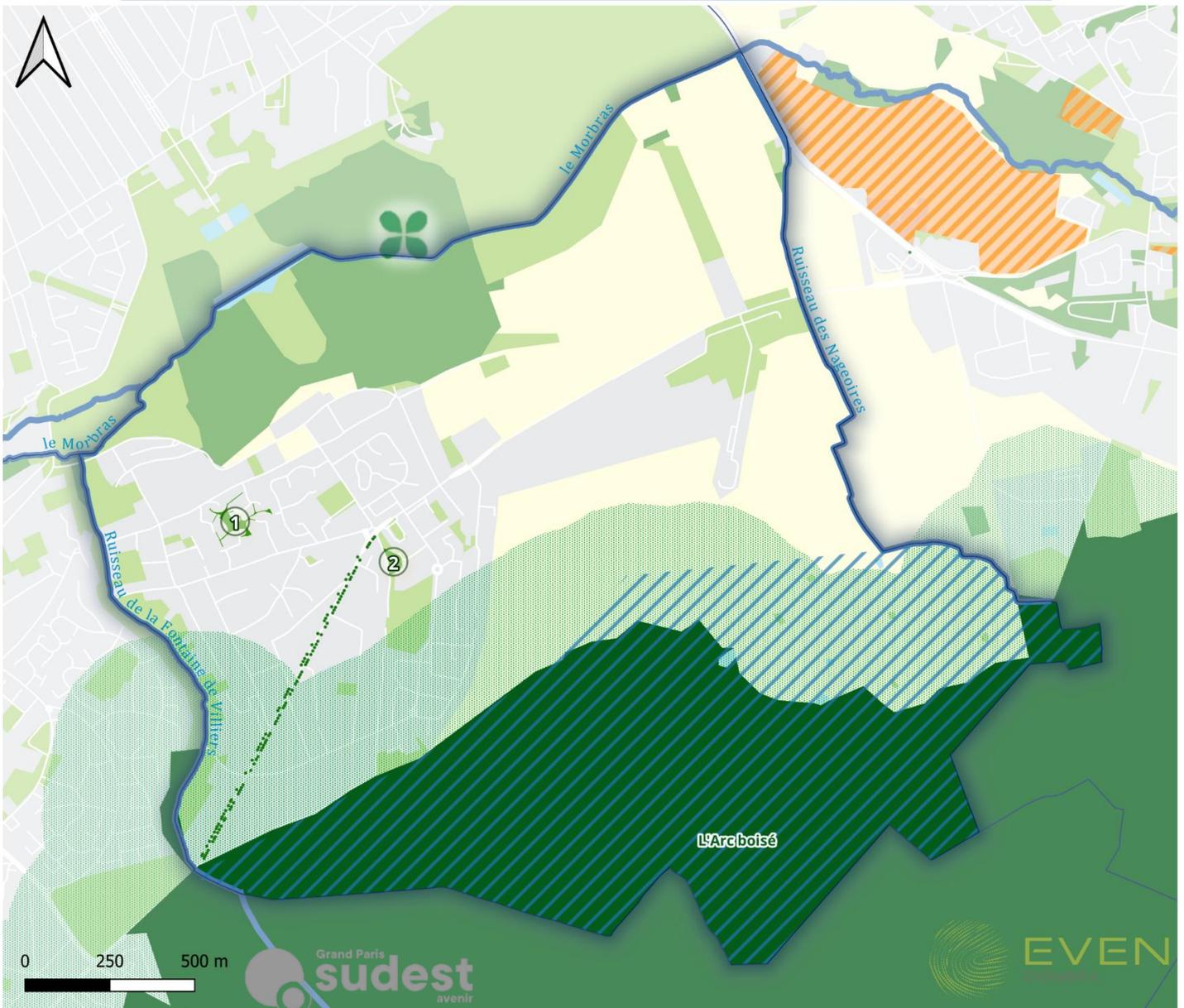
2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales
- Élaborer une liaison intégrée entre l'espace urbain et l'espace forestier pour soutenir les mécanismes écologiques et la biodiversité

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1 | Les Haies de Marolles |
| 2 | Le Champ Fleuri |
| 3 | Les Clos "Diabolo et Haricot" |
| 4 | Espace vert du Réveillon |

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

Noiseau



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales
- Élaborer une liaison intégrée entre l'espace urbain et l'espace forestier pour soutenir les mécanismes écologiques et la biodiversité

3. Protéger et valoriser la trame bleue *

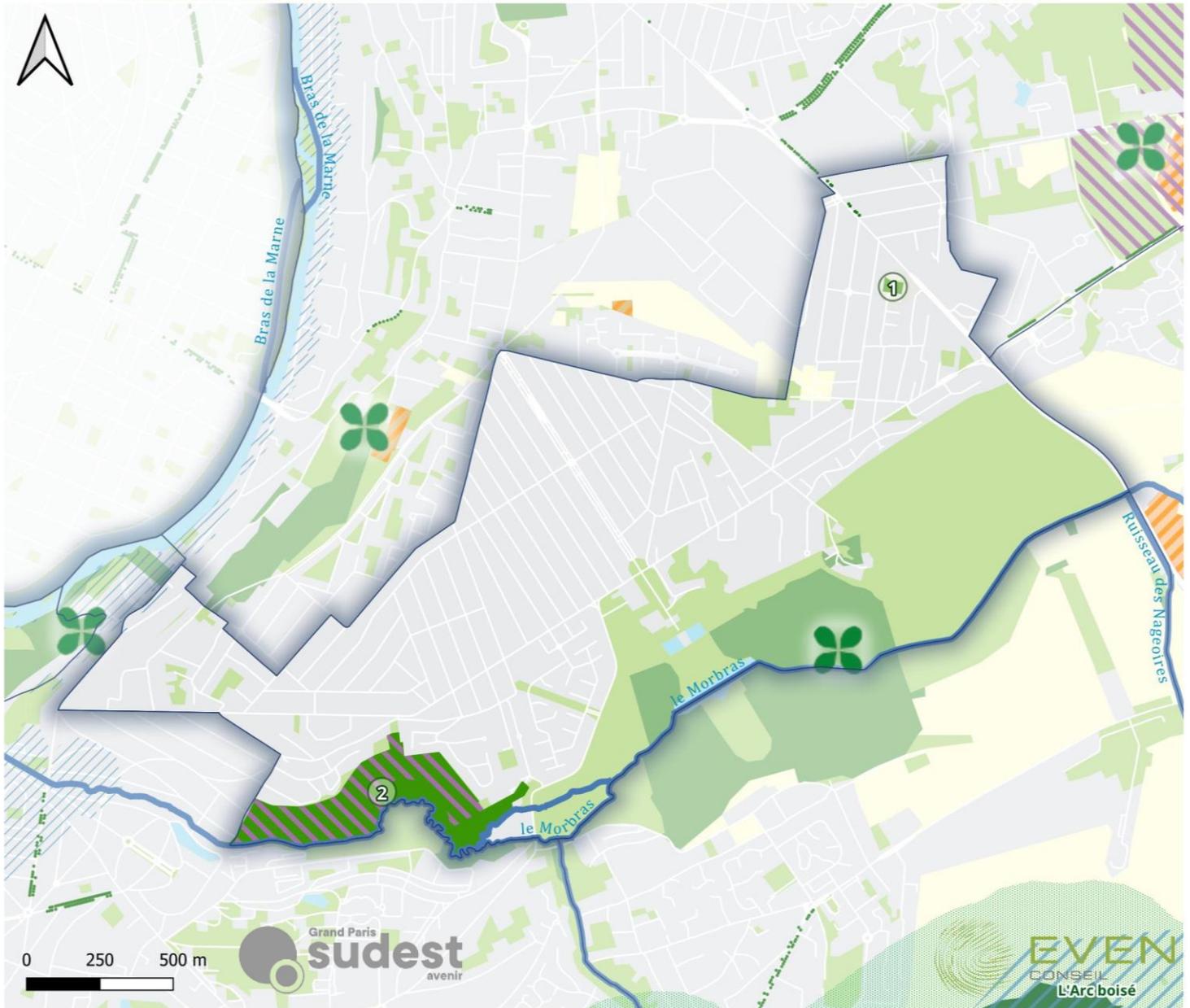
- Protéger les cours d'eau dont ru et encourager la bonne gestion des berges **
- Protéger les secteurs de mares et mouillères

1	Espace vert des Musiciens
2	Square de l'Hôtel de Ville

*en lien avec le Plan de Paysage Marne Confluence (PPMC)
 ** en lien avec le QQP n°5 du PPMC

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
 Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021,

Ormesson-sur-Marne



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

-  Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
-  Parc identifié dans le SDRIF-E comme un espace vert ou espace de loisir d'intérêt régional
-  Préserver les Espaces Naturels Sensibles
-  Favoriser les espaces relais pour la biodiversité

- 1 Square Honoré-de-Balzac
 - 2 Parc départemental du Morbras

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales

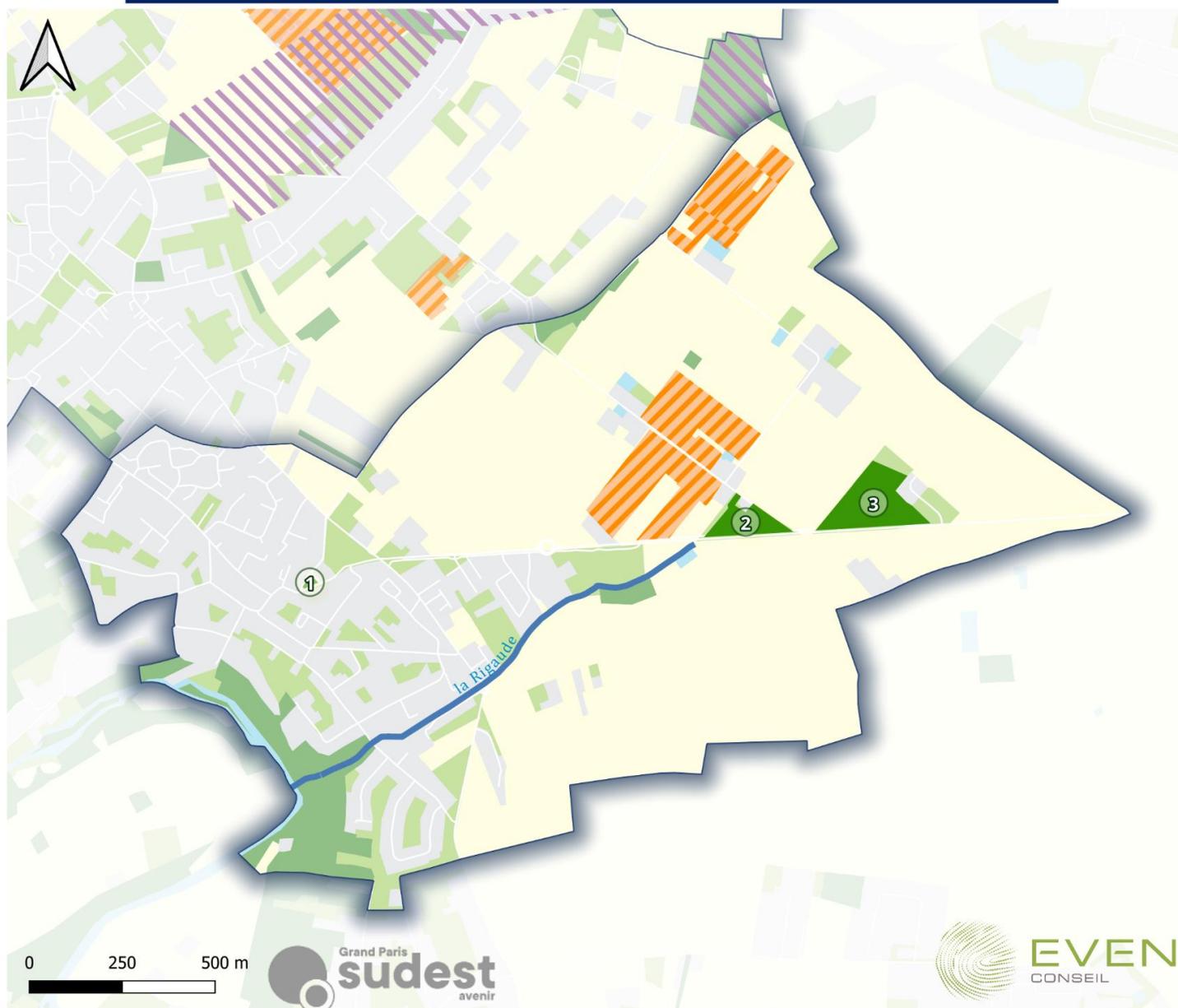
3. Protéger et valoriser la trame bleue *

-  Protéger les cours d'eau dont ru et encourager la bonne gestion des berges**
-  Favoriser l'installation de surfaces perméables et d'éléments naturels pour atténuer les risques d'inondation et améliorer la résilience en milieu urbain.

*en lien avec le Plan de Paysage Marne Confluence (PPMC)
 ** en lien avec le QQP n°5 du PPMC

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
 Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021

Périgny



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

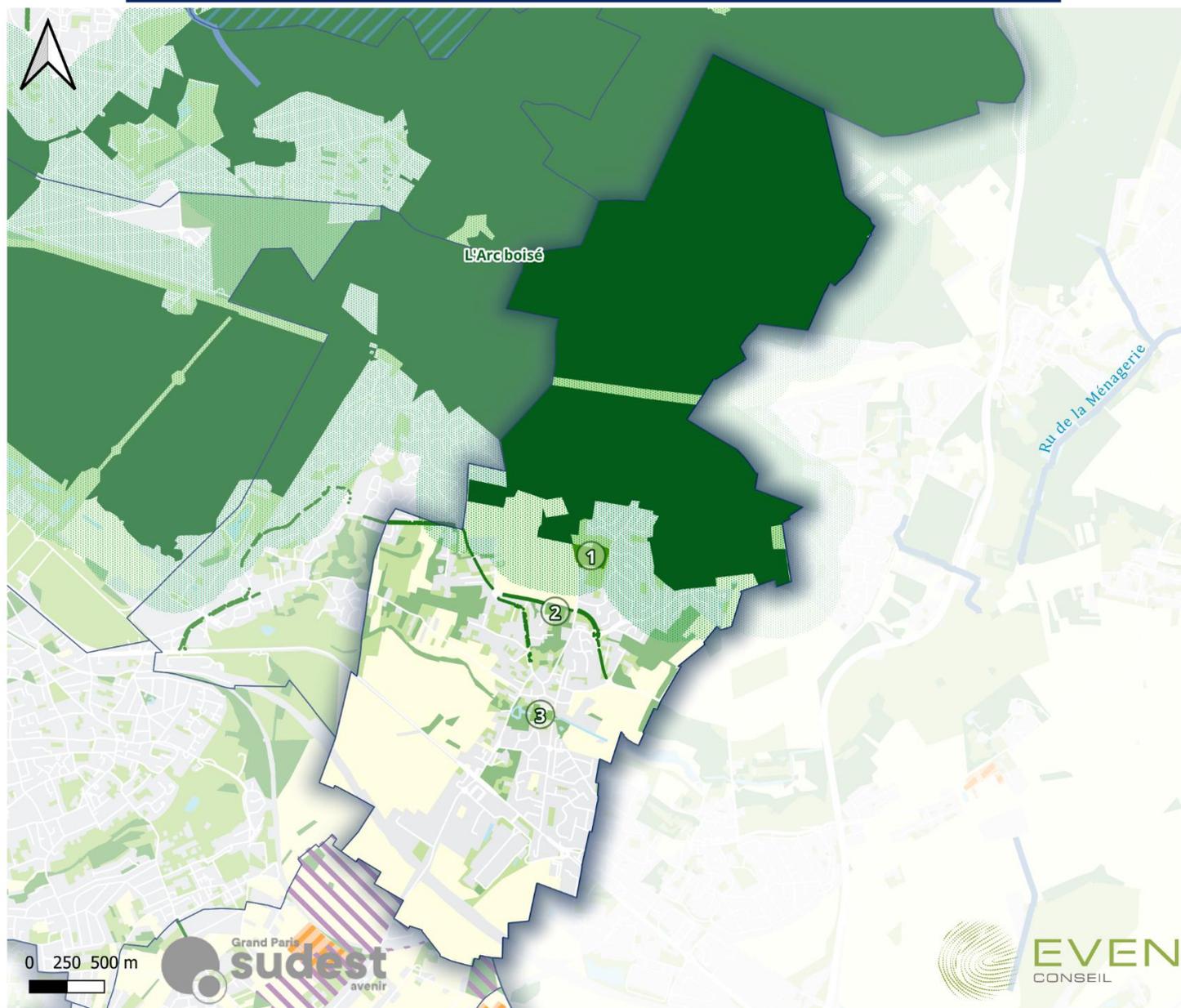
- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité
- Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1 | Place du Général de Gaulle |
| 2 | Domaine de Saint-Leu |
| 3 | Parc de la Maison de la Nature |

3. Protéger et valoriser la trame bleue

- Protéger les cours d'eau et encourager la bonne gestion des berges

Santeny



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

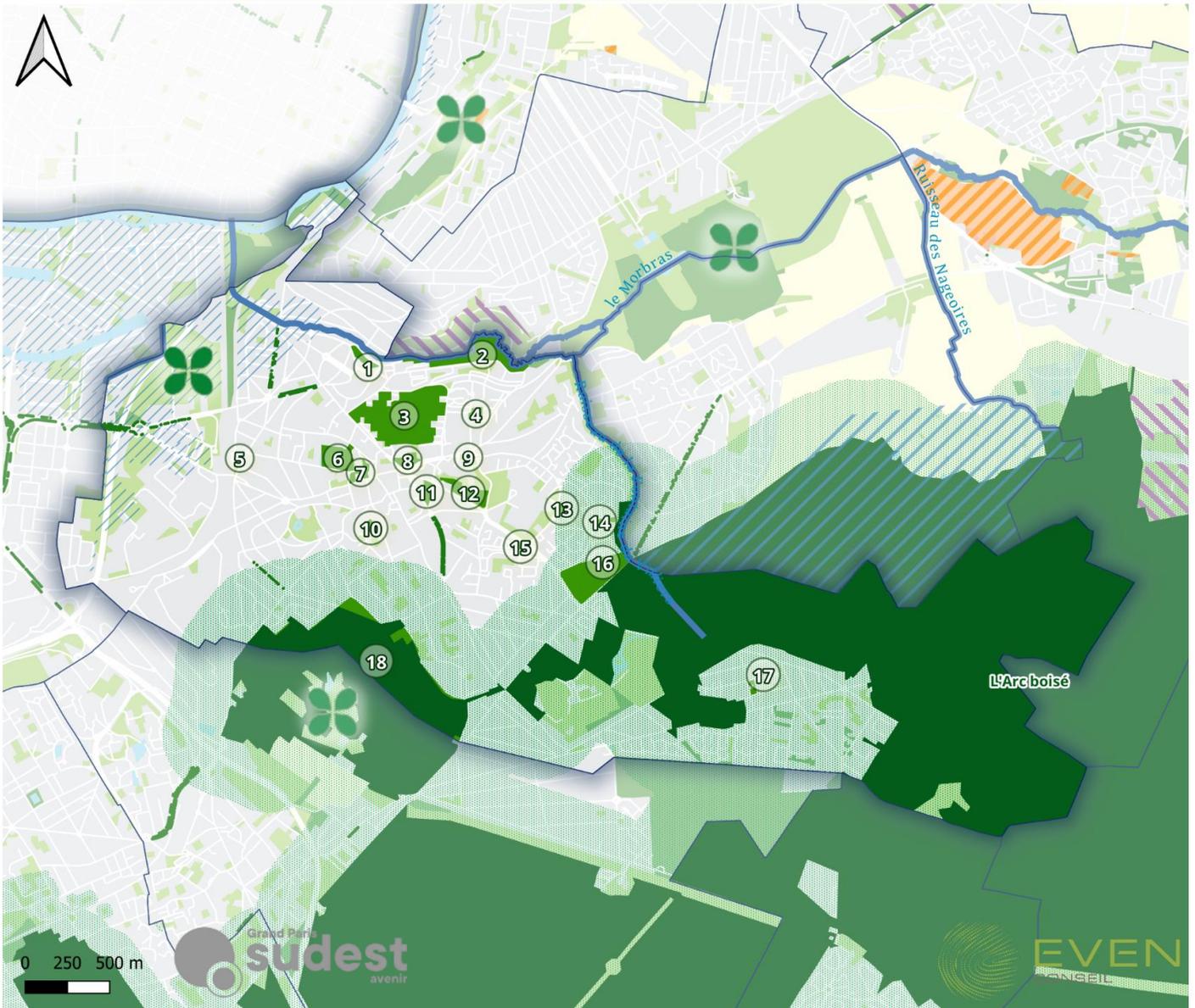
-  Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
-  Préserver les Espaces Naturels Sensibles
-  Favoriser les espaces relais pour la biodiversité

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1 | Espace des 4 saules |
| 2 | Parc du Château |
| 3 | Espace vert, place Guillaume de Gondy |

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales
-  Élaborer une liaison intégrée entre l'espace urbain et l'espace forestier pour soutenir les mécanismes écologiques et la biodiversité
-  Etudier l'opportunité de protéger les arbres lors de la division de terrains, création de lotissement ou de parking

Sucy-en-Brie



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

- Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
- Parc identifié dans le SDRIF-E comme un espace vert ou espace de loisir d'intérêt régional
- Préserver les Espaces Naturels Sensibles
- Favoriser les espaces relais pour la biodiversité
- Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales
- Élaborer une liaison intégrée entre l'espace urbain et l'espace forestier pour soutenir les mécanismes écologiques et la biodiversité

3. Protéger et valoriser la trame bleue*

- Protéger les cours d'eau et encourager la bonne gestion des berges**
- Favoriser l'installation de surfaces perméables et d'éléments naturels pour atténuer les risques d'inondation et améliorer la résilience en milieu urbain.

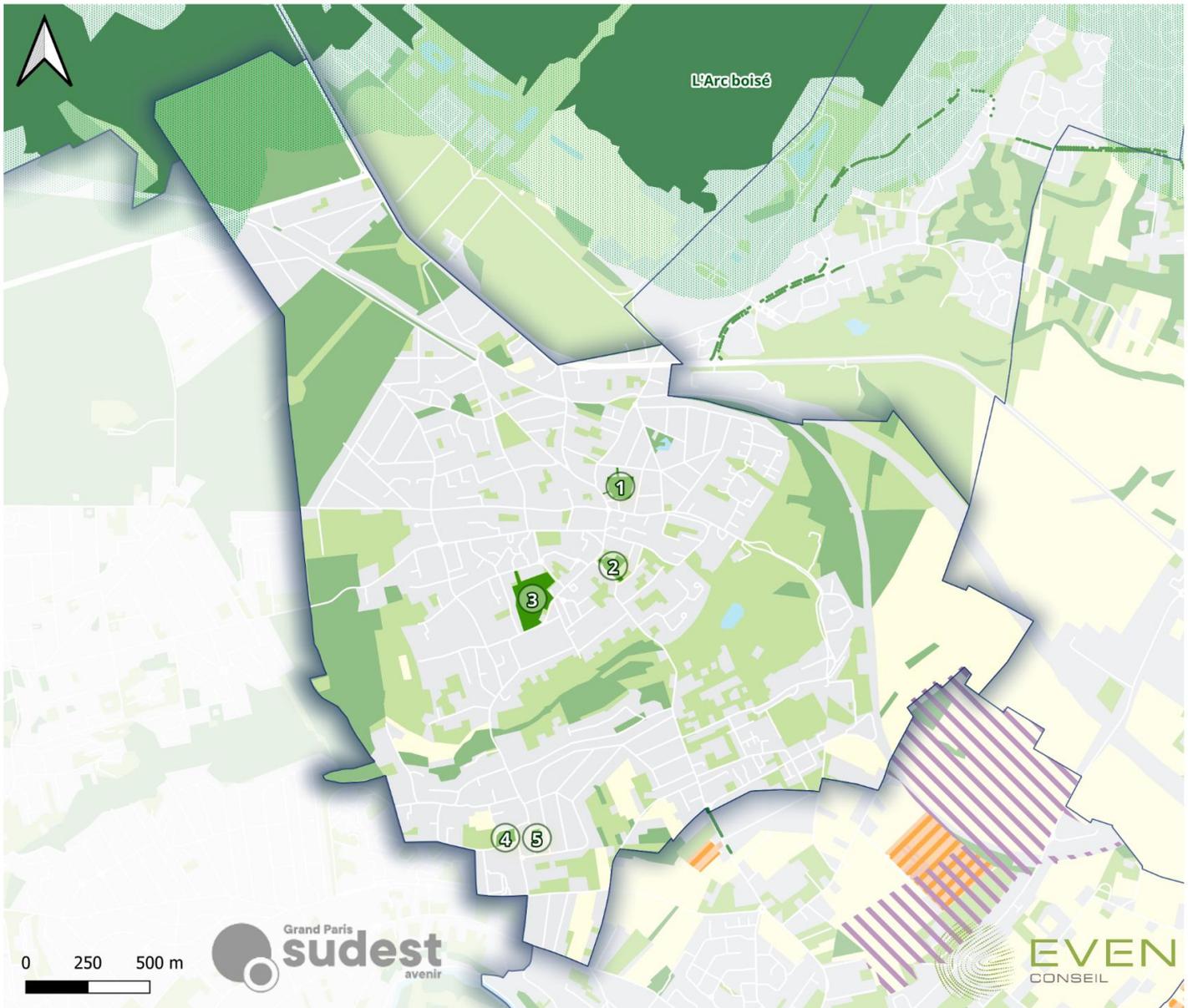
- 1 Parc du Lac du Grand Val
- 2 Parc départemental du Morbras
- 3 Parc de la Cité-Verte
- 4 Parc des Monrois
- 5 Square Charles de Gaulle
- 6 Parc Montaleau
- 7 Promenade Edouard Garciot
- 8 Esplanade de Château de Sucy
- 9 Square de Cèdre
- 10 Jardin des Senteurs
- 11 Square Chaumoncel
- 12 Parc Halevy
- 13 Jardin public du Fort
Espace vert Avenue de la Fontaine de Villiers
- 14 Villiers
- 15 Espace du du Domaine Bréguet
- 16 Parc de la Garennière
- 17 Place publique Chapelle des Bruyères
- 18 Parc du Piple

Réalisation : Even Conseil - juin 2024
Sources : BD Topo (IGN), MOS Ile-de-France 2021, data.iledefrance.fr2022

* en lien avec le Plan de Paysage Marne Confluence (PPMC)

** en lien avec le QQP n°5 du PPMC

Villecresnes



1. Renforcer et valoriser les espaces de nature

-  Mettre en valeur les espaces verts ouverts au public existants
-  Préserver les Espaces Naturels Sensibles
-  Favoriser les espaces relais pour la biodiversité

2. Favoriser les continuités entre les espaces verts en ville

- Veiller à désimperméabiliser les pieds d'arbres et soutenir la plantation de multi-strates végétales
-  Élaborer une liaison intégrée entre l'espace urbain et l'espace forestier pour soutenir les mécanismes écologiques et la biodiversité

- 1 Parc du Fief
 - 2 Parc du Château Gaillard
 - 3 Parc du Château
 - 4 Place Jules Lemaître
 - 5 Rue du Pigeonnier

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation TVB trouve son origine et son inspiration dans les documents suivants :

- *L'OAP thématique d'Alfortville: « Biodiversité, nature en ville et qualité du cadre de vie », 2024*
- *L'OAP thématique du Plessis-Tréville: « Nature en ville », 2021*
- *L'OAP thématique de Noissey: « Trame Verte et Bleue », 2018*
- *L'OAP du PLU communal de Boissy Saint-Léger*
- *Villes & villages fleuris, Dossier de la ville de Limeil-Brévannes, 2024*
- *Le Guide de l'arbre de Santerny, Cahier-de-recommandation, 2021*
- *La Charte forestière de l'Arc Boisé n°4, période 2021-2026*
- *Atlas Territorial de la Biodiversité, Portait de la biodiversité, 2024*
- *Les lisières agri-urbaines GPSEA, Commanditaire : CAUE du Val de Marne, 2016*
- *Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) et les Objectifs Opérationnels formulés dans le Plan de Paysage Marne Confluence, SAGE, 2018*



Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Lisières et paysages

SOMMAIRE

Les grands enjeux & objectifs de la partie lisières & paysages

Mode d'emploi

1. Situation de lisière agricole

1.1 Spatialisation des espaces de lisières agricoles

1.2 Orientations spécifiques

1.3 Principes d'aménagements

2. Situation de lisière forestière

2.1 Spatialisation des espaces de lisières forestières

2.2 Orientations spécifiques

2.3 Principes d'aménagements

3. Situation de lisière avec un cours d'eau

3.1 Spatialisation des espaces de lisières avec un cours d'eau

3.2 Orientations spécifiques

3.3 Principes d'aménagements

4. Situation de relief

4.1 Spatialisation des espaces d'insertion dans la pente

4.2 Orientations spécifiques

4.3 Principes d'aménagements

5. Situation de rapport à la Seine ou à la Marne

5.1 Spatialisation des espaces de lisières en rapport à la Seine ou à la Marne

5.2 Orientations spécifiques

5.3 Principes d'aménagements

Lexique

Les grands enjeux & objectifs de l'OAP lisières & paysages

Situé entre la confluence de la Seine et de la Marne et le plateau Briard, le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir est composé d'une diversité de contextes et d'enjeux paysagers, fortement liée à une géographie qui influence les perceptions paysagères.

Les deux grandes vallées fluviales de la Seine et de la Marne cernent le nord-est et le nord-ouest de ce territoire, vers lesquels différents affluents convergent. Ce cheminement de l'eau a façonné des reliefs qui constituent des éléments très prégnants dans le paysage à l'image du coteau briard.

En plus de ces éléments paysagers, le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir est caractérisé par l'arc forestier qui s'exprime surtout par des effets de lisières boisés dans le paysage. Par ailleurs, ces grandes forêts génèrent des espaces ouverts agricoles, majoritairement céréaliers. Ces espaces agricoles côtoient l'urbain en produisant des effets de frange sans réelle transition.

Devant cette diversité de contexte géographique et paysager, l'OAP lisières et paysages permet de faire le lien entre l'urbain et des éléments de géographie, à travers 5 situations paysagères :

- Situation de lisière agricole
- Situation de lisière forestière
- Situation de lisière avec un cours d'eau
- Situation de relief
- Situation de rapport à la Seine ou à la Marne

Elément socle des perceptions paysagères du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, ces différentes situations paysagères sont aujourd'hui soumises à des pressions liées à l'urbanisation, l'objectif de l'OAP lisières et paysages vise à faire en sorte que chaque opération tienne compte dans son contexte géographique. d'insertion

En travaillant sur cette question des lisières, l'OAP lisières et paysages vise à développer de nouvelles formes de transitions paysagères entre l'urbanisation et ces 5 situations qui constituent le socle et le fondement de la compréhension des paysages du territoire.

Mode d'emploi

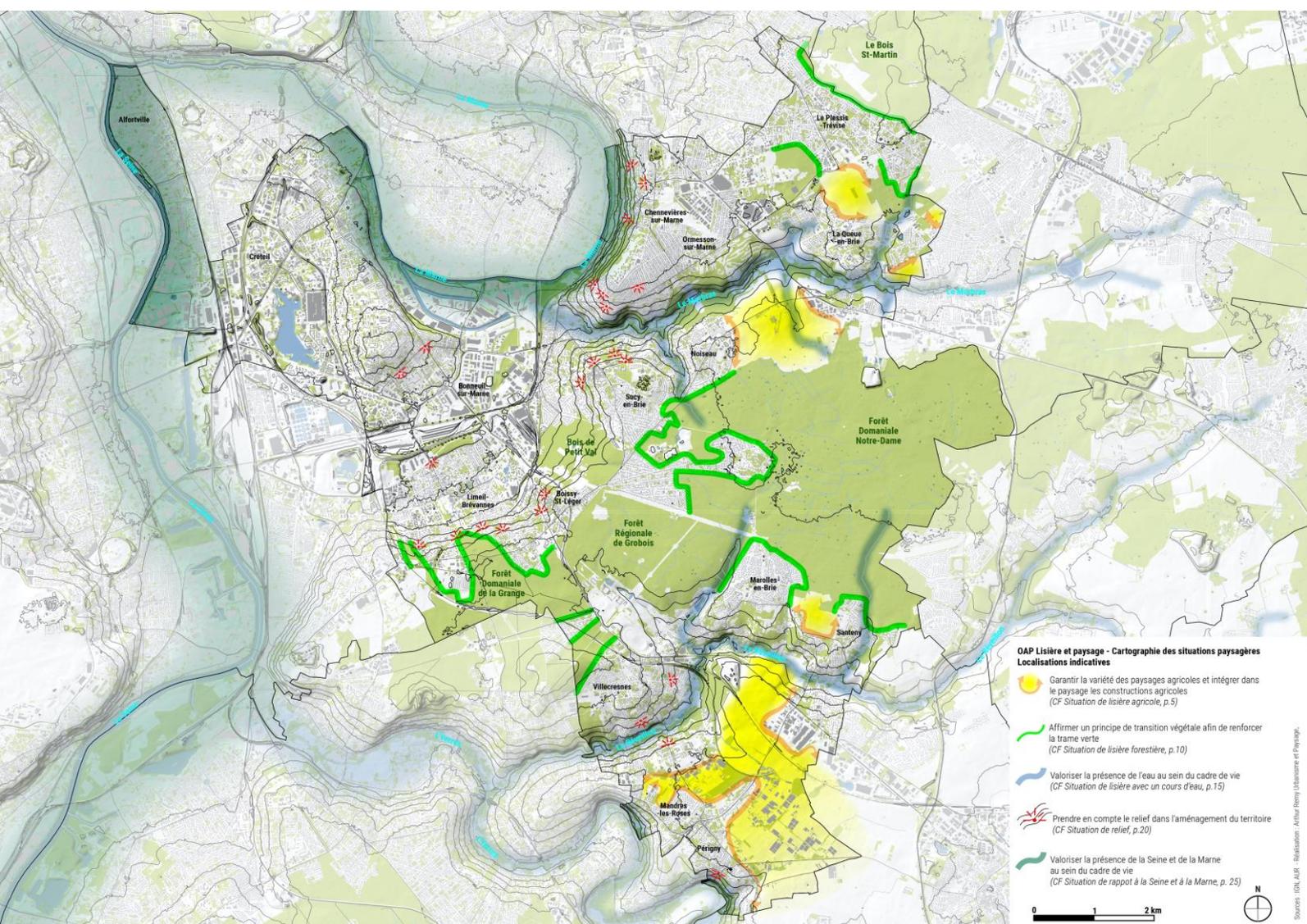
A l'échelle de chaque situation, l'OAP lisières et paysages donne des orientations et des recommandations pour intégrer au mieux le projet dans son contexte. A travers des préconisations d'aménagements contextualisés pour chaque situation paysagère, les porteurs de projets doivent :

1 – Situer le projet sur la cartographie des situations paysagères ci-dessous

2 – Prendre en compte les orientations spécifiques liés à la situation paysagère du projet

3 – Construire le projet en rapport avec les orientations et les principes d'aménagements préconisés

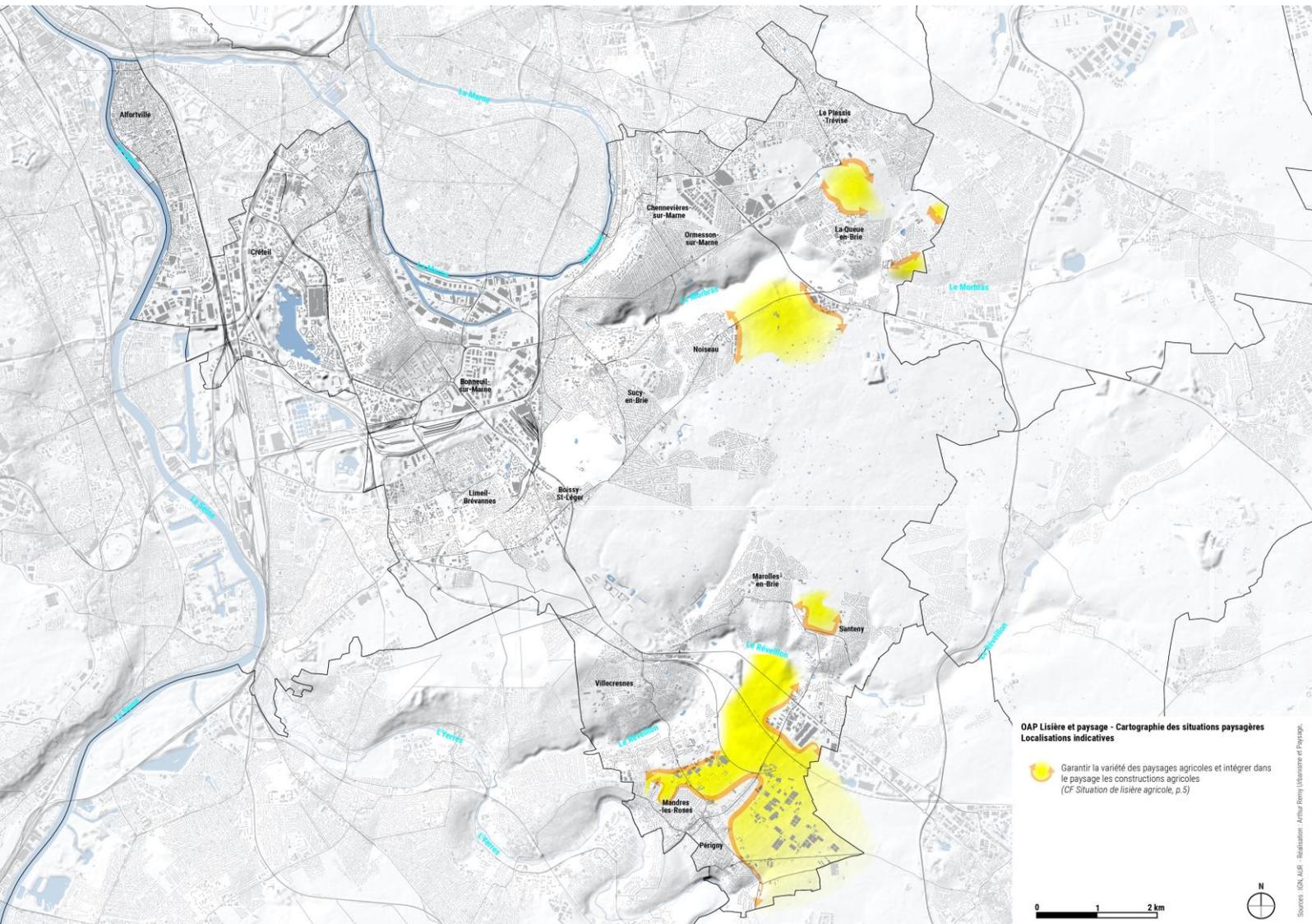
NB : les schémas accompagnant chaque orientation et recommandation sont donnés à titre indicatif. Les légendes rouges correspondent à des éléments à ne pas faire, les légendes bleues correspondent à l'application des orientations et recommandations.



1

Situation de lisière agricole

1.1 Spatialisation des espaces de lisière agricole



Les principaux constats de l'absence de traitement des lisières avec l'agriculture et les opportunités

Frange urbaine particulièrement perceptible depuis la route : qualifier la limite et la transition paysagère en investiguant l'arrière de la parcelle

Vaste clairière agricole sous pression d'urbanisation : préserver des transitions paysagères entre chaque entité bâtie



Une composition urbaine simple et uniforme qui se détache dans les paysages



Une frange abrupte entre paysage urbain et paysage agricole



Une haie abrupte monospécifique en lisière agricole n'accompagnant pas l'urbanisation dans les paysages



Un espace agricole sans transition paysagère



Une clairière agricole sous la pression d'urbanisation entre Marolles-en-Brie et Santeny, un espace à préserver

1.2 Orientations spécifiques

1.2.1 Privilégier une diversification des formes bâties, architecturales et paysagères permettant de limiter la banalisation des espaces de franges.

Orientations

-  Inciter à une composition urbaine non monotone (hauteurs, implantations, volumétries, lignes de faîtages diversifiées, etc.) (cf. OPA – Qualité et constructions durables).
-  Générer des *silhouettes urbaines* * de qualité lisibles depuis les axes routiers en favorisant une diversité de hauteurs, d'implantations, de volumétries, etc.
-  Travailler les arrières de parcelle et apporter une cohérence de traitement à l'échelle de l'opération (présence et nature du végétal, typologie de clôtures, etc.).
-  Interdire les haies monospécifiques ou murs bahuts en arrière de parcelle générant un effet de banalisation paysagère.

1.2.2 Accompagner le regard permettant de passer avec progressivité de l'espace agricole à l'espace bâti.

Orientations

-  Au sein de l'espace agricole, préserver ou recréer des alignements d'arbres, des haies arbustives, permettant l'expression d'une transition paysagère douce entre paysage agricole et paysage urbain.
-  Au sein de l'espace urbanisé, prévoir un traitement de qualité et végétalisé de l'arrière de la parcelle.

1.2.3 Qualifier les espaces de franges à destination d'usages collectifs.

Orientations

-  Favoriser le maillage avec les tissus existants par une trame douce, végétalisée.
-  Déployer des usages récréatifs et sportifs dans les espaces de *franges** avec l'urbanisation.
-  Développer des usages collectifs au sein des *franges** avec l'urbanisation : jardins , vergers, zones de compost, etc.

1.3 Principes d'aménagements

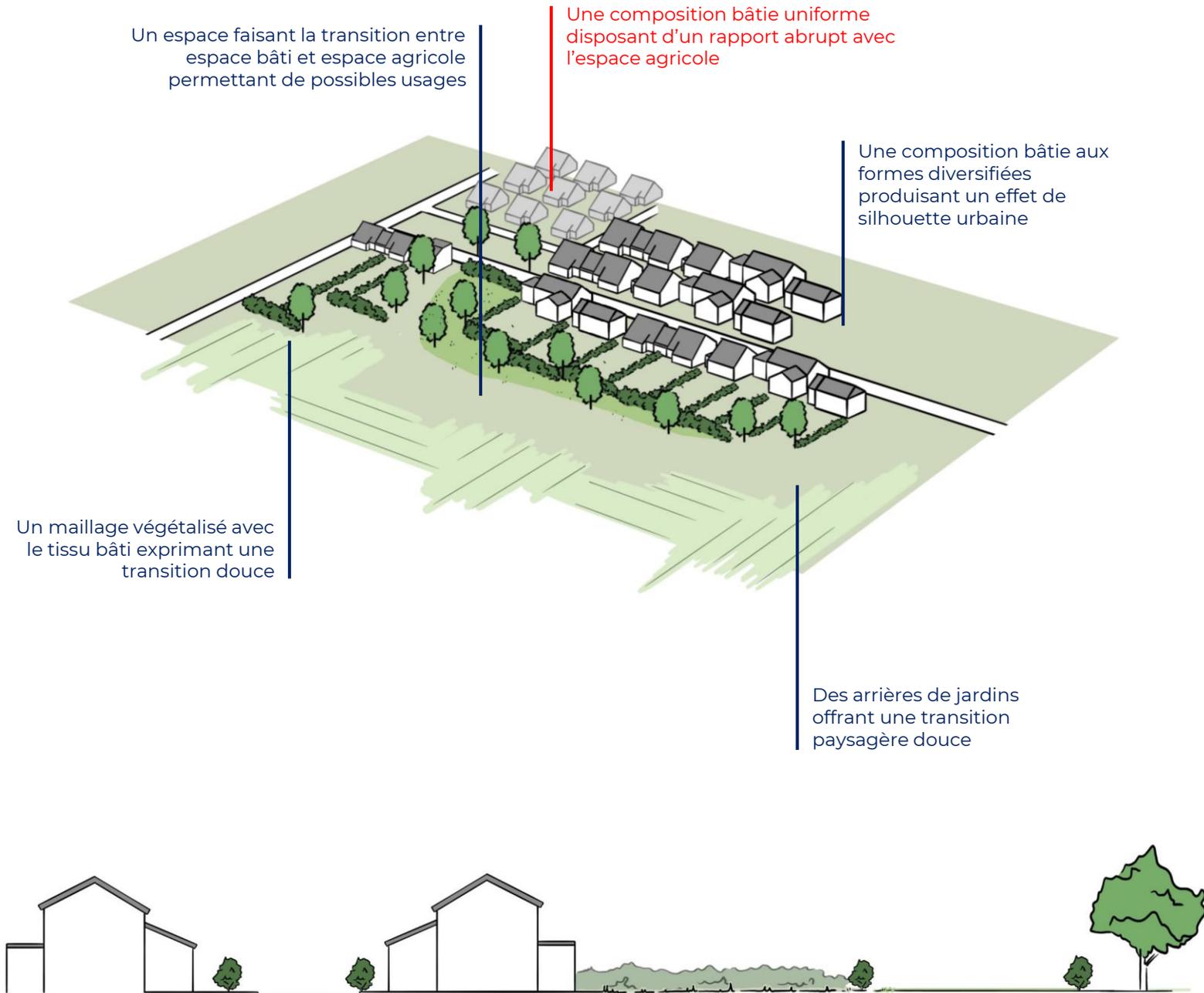
Un espace faisant la transition entre espace bâti et espace agricole permettant de possibles usages

Une composition bâtie uniforme disposant d'un rapport abrupt avec l'espace agricole

Une composition bâtie aux formes diversifiées produisant un effet de silhouette urbaine

Un maillage végétalisé avec le tissu bâti exprimant une transition douce

Des arrières de jardins offrant une transition paysagère douce

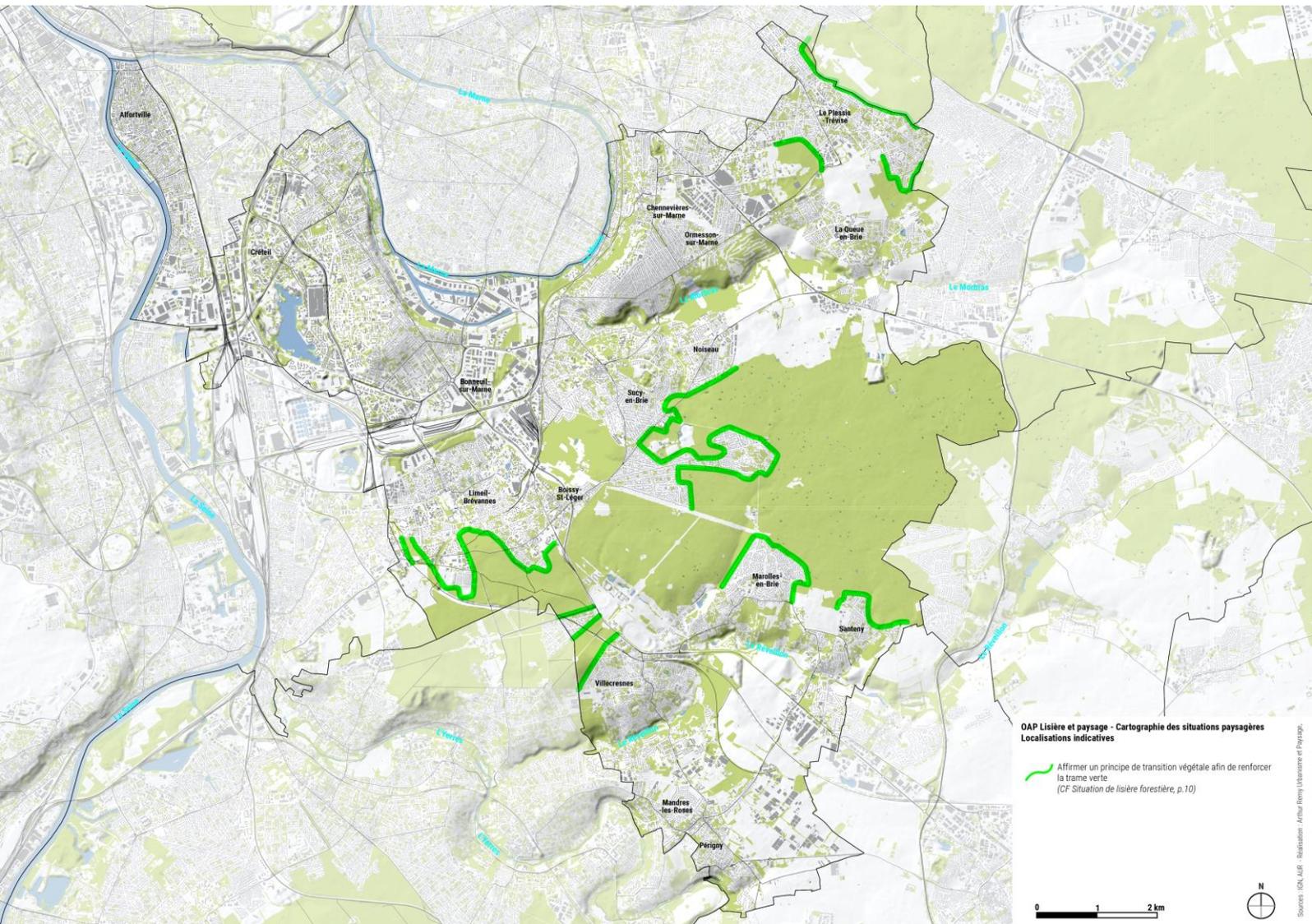


Des clôtures végétales faites de haies vives, diversifiées offrant une transition paysagère avec la lisière agricole

2

Situation de lisière forestière

2.1 Spatialisation des espaces de lisière forestière



Les principaux constats de l'absence de traitement des lisières avec la forêt et les opportunités

Lisière boisée : qualifier la transition paysagère, ainsi que le traitement de l'arrière de la parcelle et de la limite parcellaire



Un rapport abrupt entre l'arrière de la parcelle et la lisière forestière



La route ne cultive pas un rapport à la forêt malgré la piste cyclable



La haie monospécifique n'offre pas de rapport entre l'urbanisation et la lisière forestière



2.2 Orientations spécifiques

2.2.1 Eviter le développement de constructibilité à proximité de la forêt. *Orientations*

-  Dans le respect du SDRIF, maintenir une bande de retrait par rapport aux lisières forestiers (cf. règlement).
-  Assurer le recul des constructions par rapport à la forêt (cf. règlement).

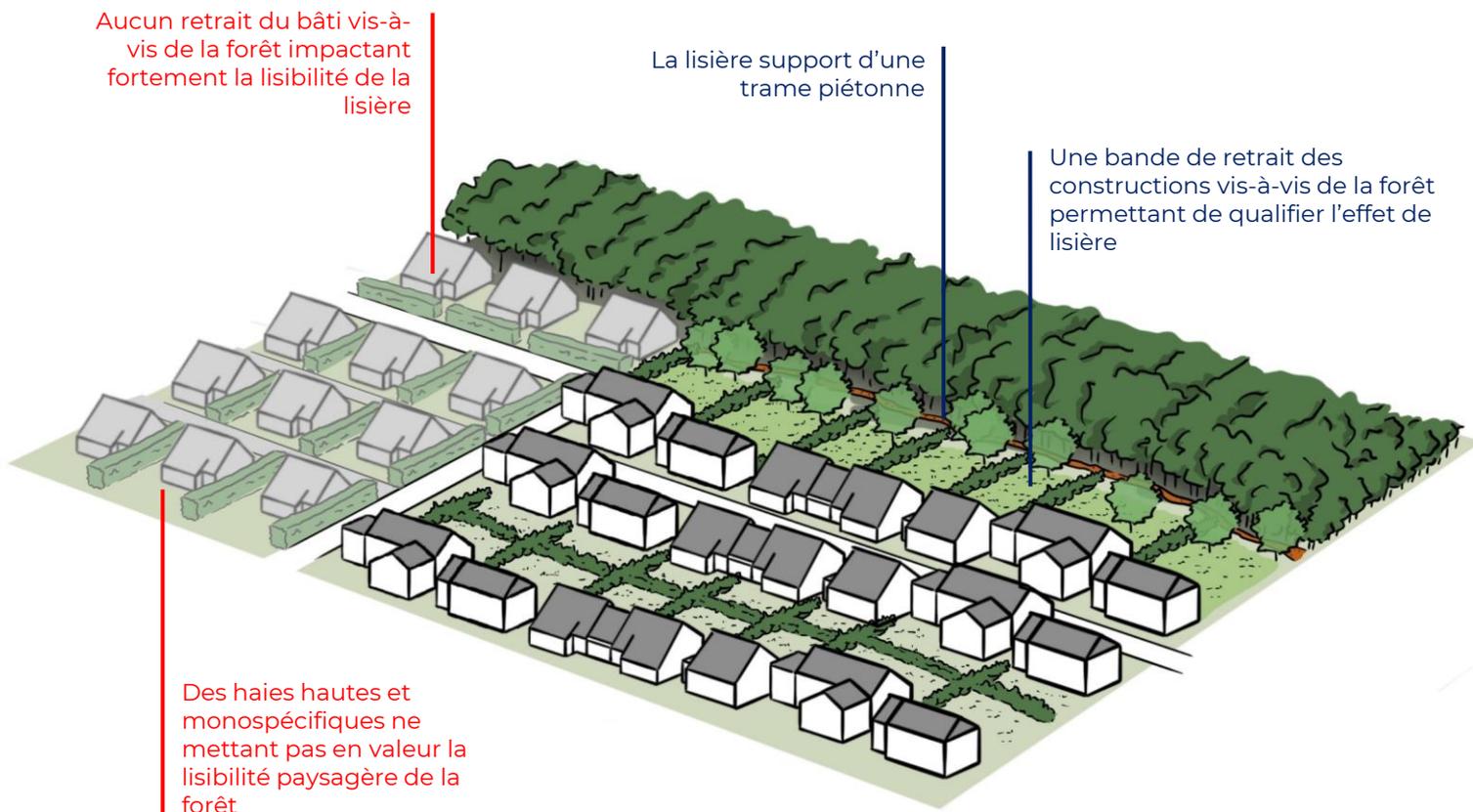
2.2.2 Favoriser la création de lisières forestières, support de l'image de la forêt. *Orientations*

-  Aménager une épaisseur végétale active, favorable au ressourcement des populations et s'appuyant sur le caractère de fraîcheur de la forêt (jeux, agrès sportifs).
-  Diversifier la lisière forestière pour permettre l'insertion du paysage urbain dans le paysage forestier.
-  Qualifier l'arrière de la parcelle par un traitement végétal approprié au contexte de lisière (haies basses diversifiées, etc.).

2.2.3 Rendre perméable les interfaces entre l'urbanisation et les secteurs forestiers. *Orientations*

-  Favoriser une composition urbaine compacte et des espaces latéraux libres pour créer des perméabilités entre l'urbain et la forêt.
-  Préférer une ouverture paysagère à l'arrière de la parcelle à une clôture opaque.
-  Interdire les dispositifs générant une imperméabilité entre l'arrière de la parcelle et la forêt : haies monospécifiques, murs et murets, barrières, etc.

2.3 Principes d'aménagements

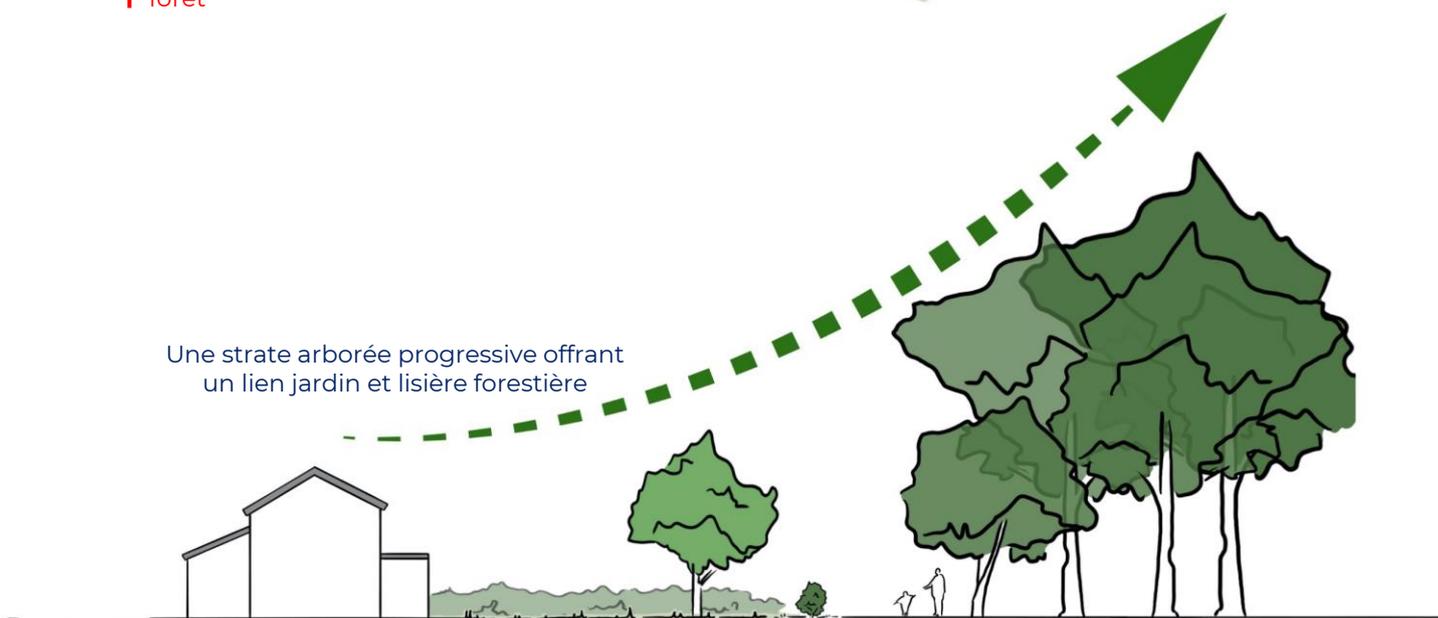


Aucun retrait du bâti vis-à-vis de la forêt impactant fortement la visibilité de la lisière

La lisière support d'une trame piétonne

Une bande de retrait des constructions vis-à-vis de la forêt permettant de qualifier l'effet de lisière

Des haies hautes et monospécifiques ne mettant pas en valeur la visibilité paysagère de la forêt



Une strate arborée progressive offrant un lien jardin et lisière forestière

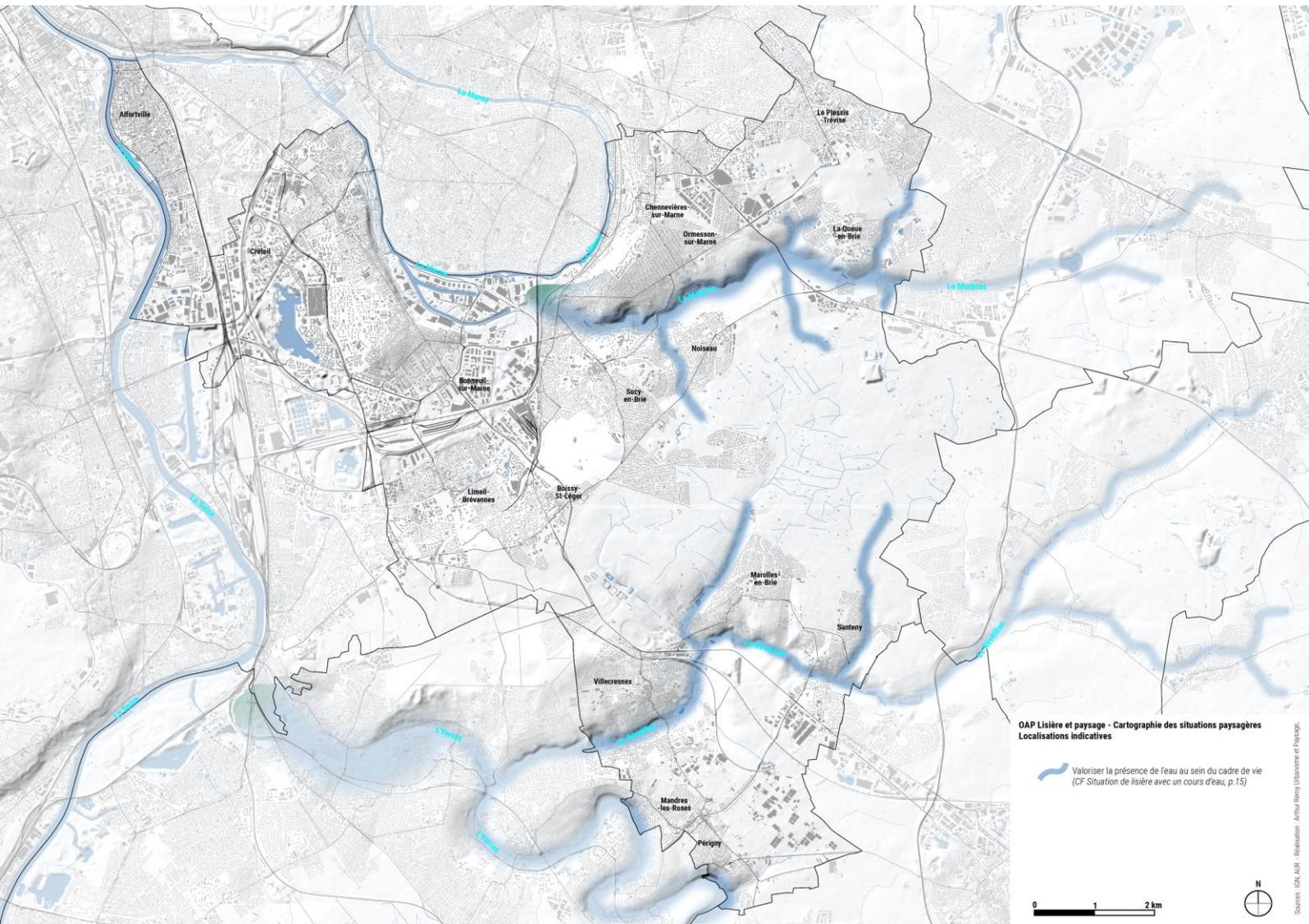
Une haie vive et diversifiée qualifiant l'arrière de jardin et la lisière de la forêt

Une bande de retrait des constructions vis-à-vis de la forêt

3

Situation de lisière avec un cours d'eau

3.1 Spatialisation des espaces de lisière avec un cours d'eau



Les principaux constats de l'absence de traitement des lisières avec les cours d'eau et les opportunités



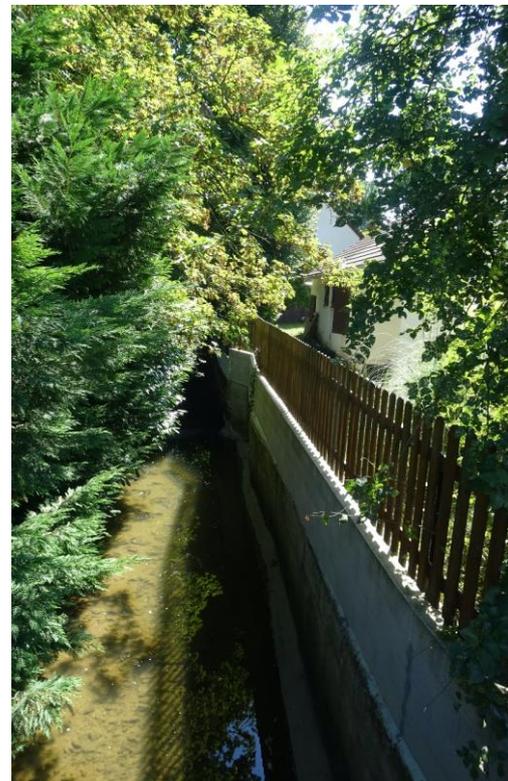
Une urbanisation pavillonnaire en situation de lisière avec un cours d'eau qui se tient en recul du cours d'eau, mais qui n'offre pas réellement de traitement de l'arrière de la parcelle et donc un accompagnement dans les paysages



Un espace de respiration du cours d'eau très enserré et qui ne peut s'exprimer dans les paysages



Le Morbras ignoré dans l'urbanisation et qui ne peut s'exprimer dans les paysages



Certaines rives du Morbras sont très contraintes : elles sont enserrées par les murs de délimitation de l'urbanisation

Les arrières de parcelle donnant sur un fond de vallée, coupant l'appréhension du cours d'eau



3.2 Orientations spécifiques

3.2.1 Offrir un espace de respiration au cours d'eau pour garantir sa lisibilité paysagère. *Orientations*

-  Dans le respect des orientations du SAGE, générer un recul de l'urbanisation par rapport aux berges du cours d'eau.
-  Dans le respect des orientations du SAGE, maintenir strictement les espaces non urbanisés des *lits majeurs* * des cours d'eau.
-  Dans les opérations urbaines, étudier la possibilité de réouvrir les cours d'eau enfouis.

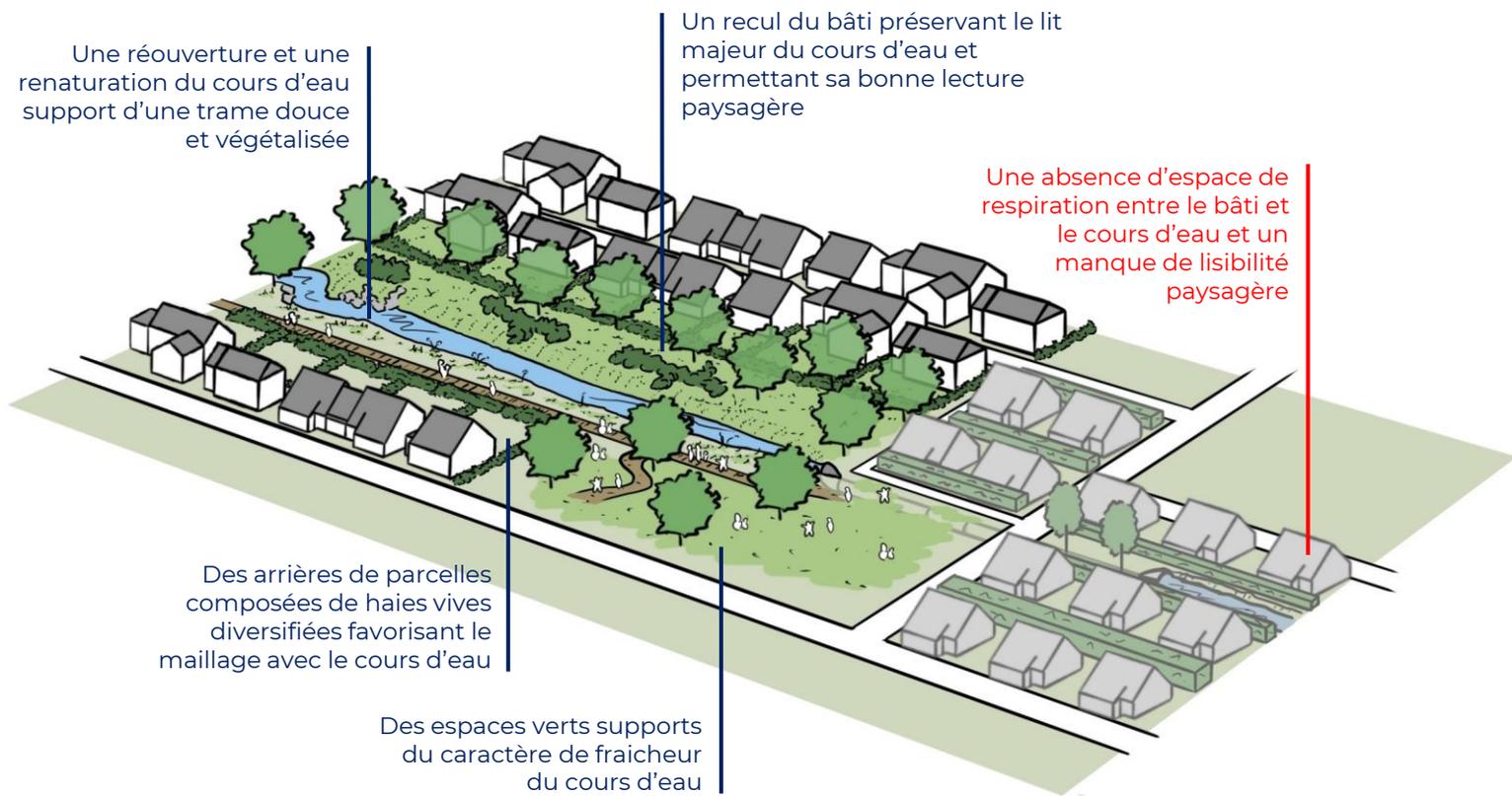
3.2.2 Qualifier les espaces de respiration à la faveur du ressourcement des populations. *Orientations*

-  Préserver les boisements le long des cours marquant la présence d'un cours d'eau.
-  Aménager une épaisseur végétale renforçant le caractère de fraîcheur du cours d'eau.
-  Favoriser le maillage avec les tissus existants par une trame douce, végétalisée.

3.2.3 Rendre perméable les tissus urbains à proximité des cours d'eau pour favoriser leur bon fonctionnement hydrique et écologique. *Orientations*

-  Éviter les clôtures à l'arrière de la parcelle et en limite séparative et préférer une haie végétale diversifiée, composée d'essences spécifiques pour drainer et capturer l'eau.
-  Désimperméabiliser les sols et gérer les eaux pluviales à la parcelle.

3.3 Principes d'aménagements



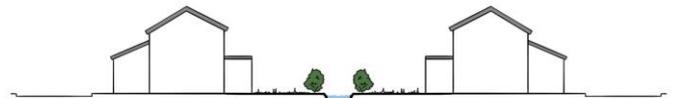
Cas de figure 1

Un espace de respiration présent entre les espaces bâtis, avec une lisibilité paysagère marqué par la présence d'une ripisylve.



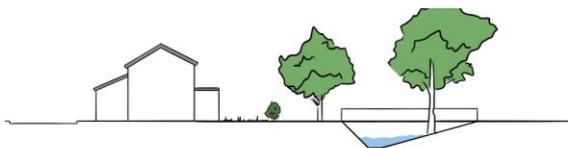
Cas de figure 2

Un espace de respiration du cours d'eau inexistant ne permettant pas de garantir sa lisibilité paysagère.



Cas de figure 3

Un cours d'eau support pour une trame piétonne végétalisée.



Cas de figure 4

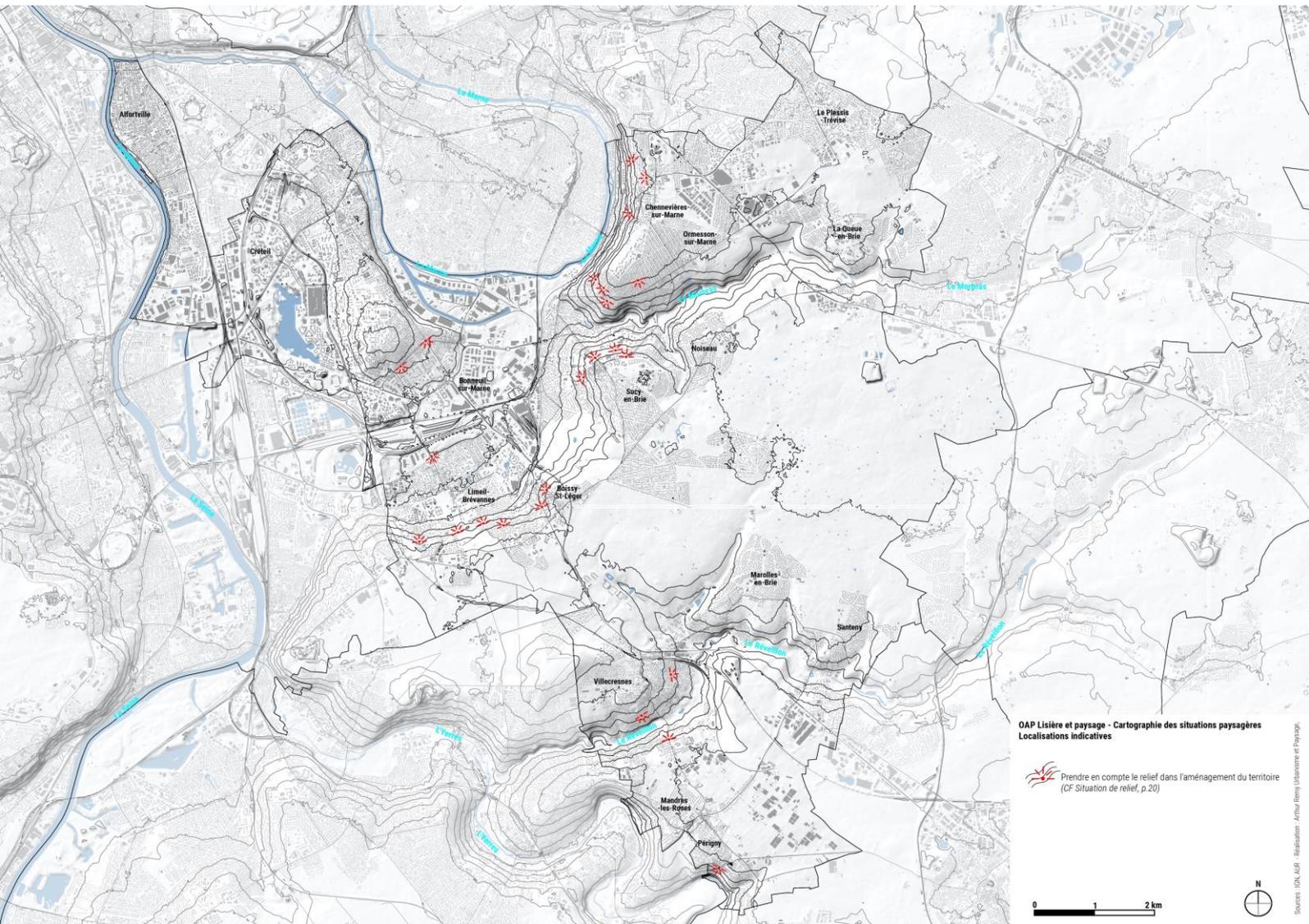
Un cours d'eau busé, ne permettant pas de garantir sa lisibilité paysagère et artificialisant les paysages.



4

Situation de relief

4.1 Spatialisation des espaces d'inscription à la pente

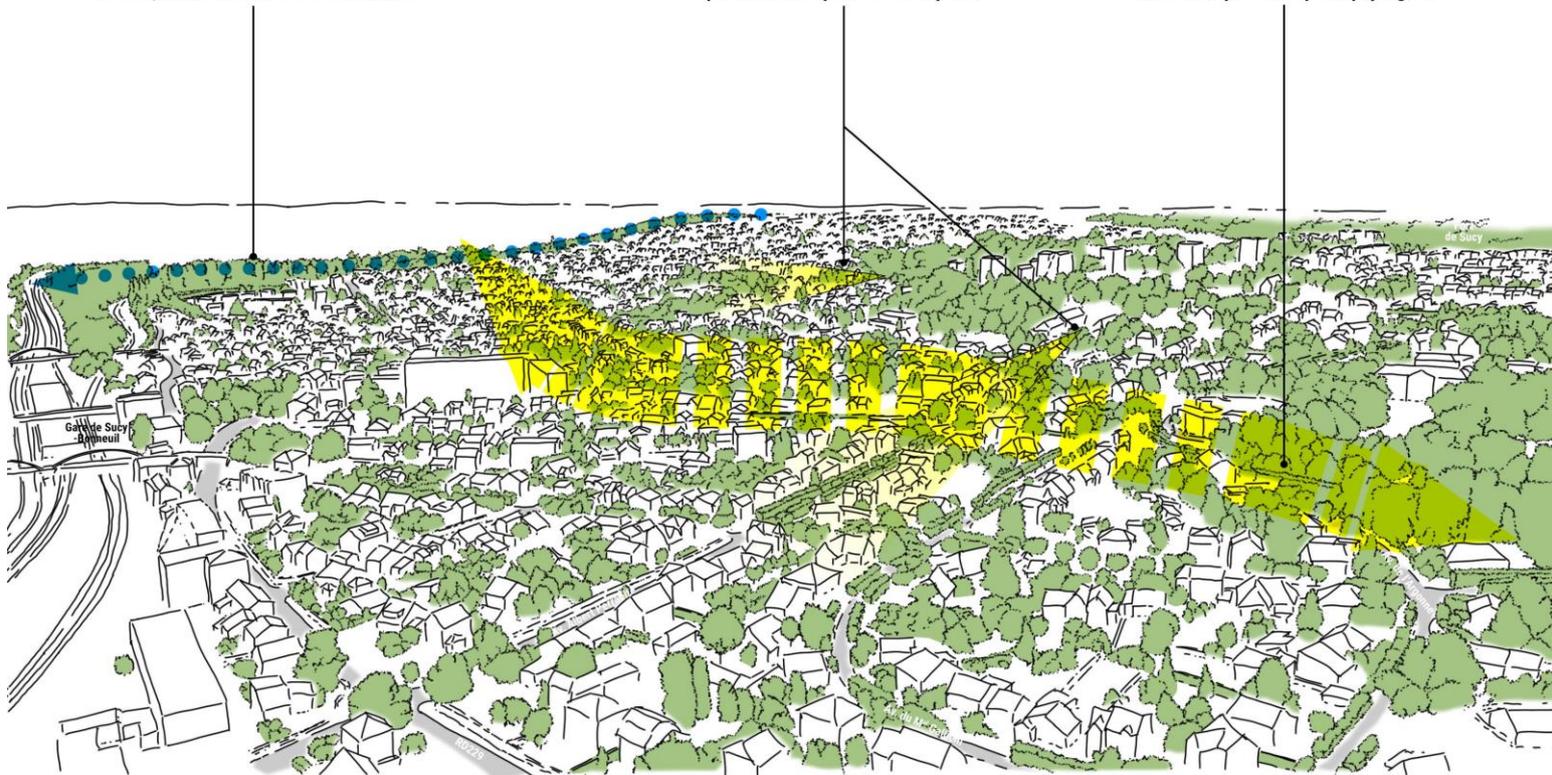


Les principaux constats du manque de prise en compte de la pente et les opportunités

Le Morbras, encaissé dans l'urbanisation :
donner une épaisseur paysagère au cheminement de l'eau, traiter les lisières d'urbanisation

Cônes de vue depuis les rebords du plateau briard : préserver les relations visuelles permettant l'expression de la pente

Coteau briard avec une forte soumission à la vue : accompagner l'urbanisation en tenant compte des impacts paysagers



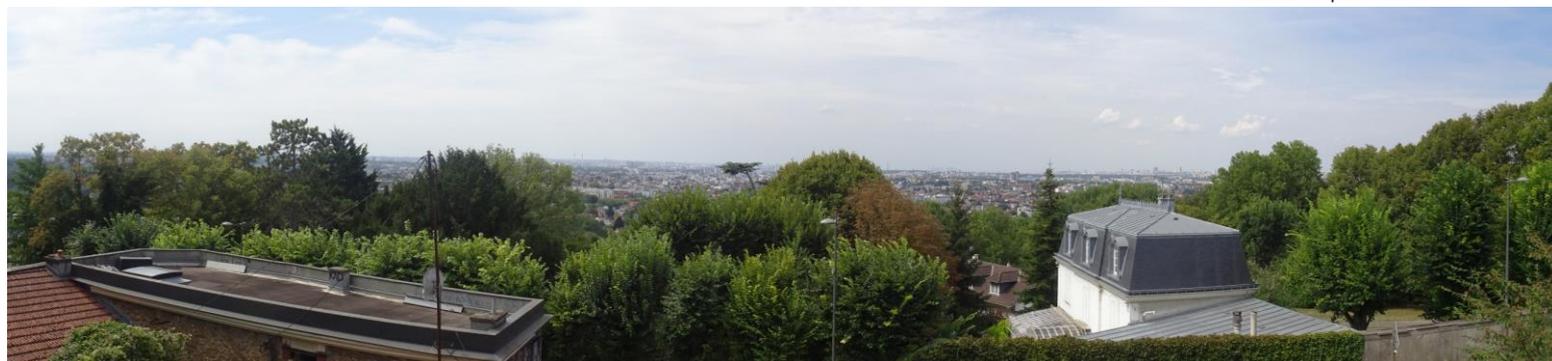
Le coteau de la vallée du Morbras s'observe depuis le fond de vallée



Des vues sont disponibles depuis les rebords du plateau briard



Des vues sont disponibles depuis les rebords du plateau briard



Une vue dégagée sur la tour Eiffel et Paris depuis le point de vue des Terrasses de Chennevières-sur-Marne

4.2 Orientations spécifiques

4.1.1 Jouer avec la pente. Orientations

-  Prendre en compte la topographie et les courbes de niveau lors de l'insertion de nouveaux éléments bâtis.
-  Empêcher les terrassements, la création de murs de confortement, pour minimiser les impacts visuels importants.
-  Favoriser le fractionnement des nouvelles constructions permettant de mieux s'adapter à la pente.
-  Créer des effets de *silhouette urbaine* * par une compacité des volumes bâtis.

Recommandations

4.1.2 S'inscrire dans une trame urbaine et paysagère révélant la pente. Orientations

-  Favoriser la création d'une trame paysagère permettant la gestion du ruissellement des eaux et offrant des usages du quotidien.

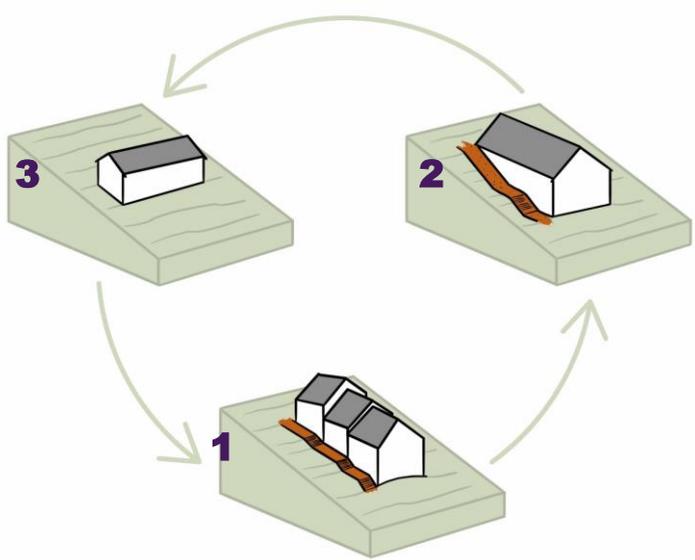
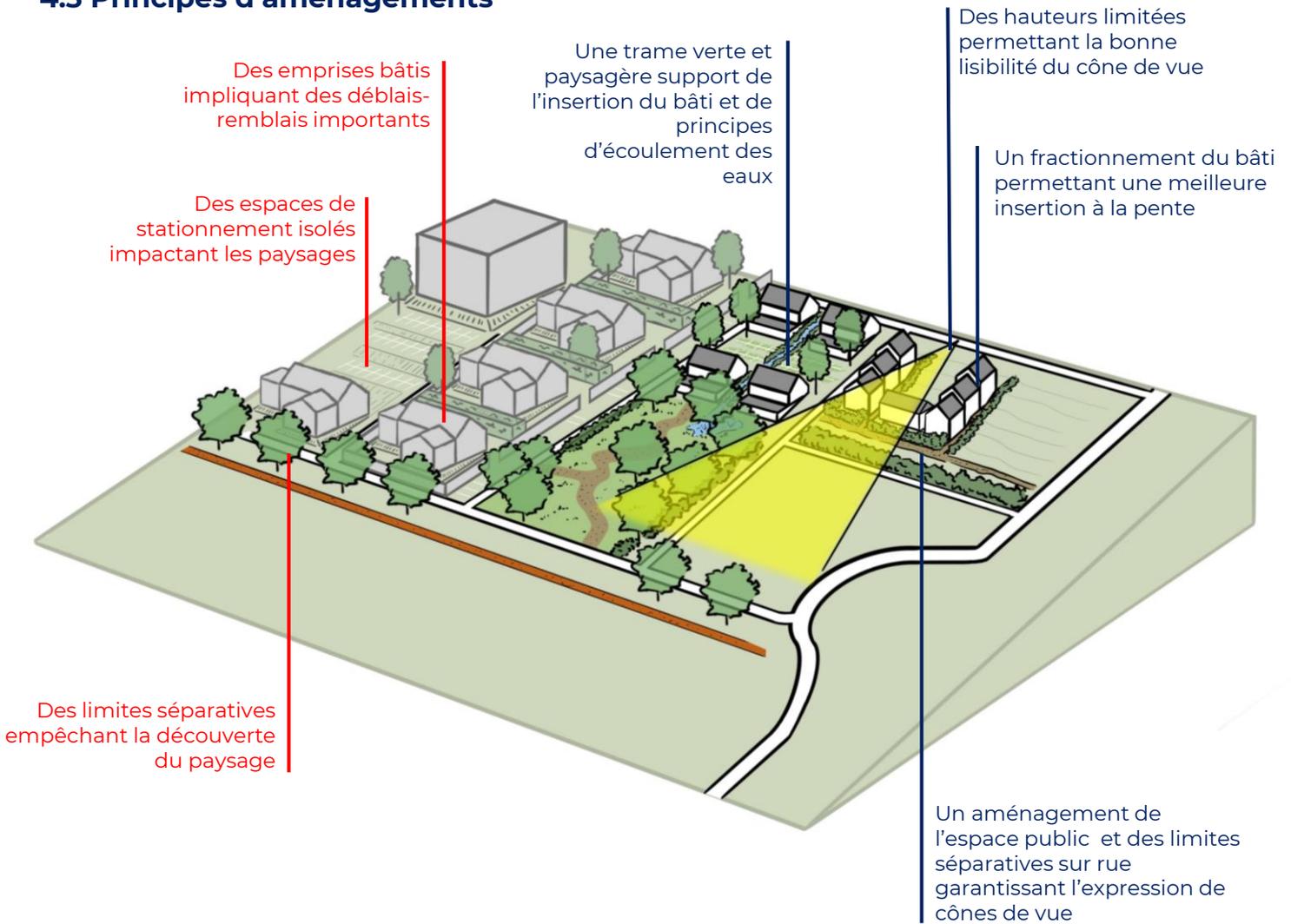
4.1.3 Tirer parti de la pente. Recommandations

-  Gérer les implantations offrant des vues sur le grand paysage depuis l'espace public et l'espace privatif.

4.1.4 Protéger les cônes de vue remarquable s'exprimant depuis les espaces publics. Recommandations

-  Limiter les hauteurs des constructions et des clôtures situées sur les limites séparatives.
-  Aménager un cadre favorable de l'espace public à la vue et aux perspectives urbaines (organisation des lignes de faitage des constructions vers un point de fuite, gestion des alignements d'arbres sur rue, etc.).
-  Préserver la bonne lisibilité des éléments repères dans les paysages.

4.3 Principes d'aménagements

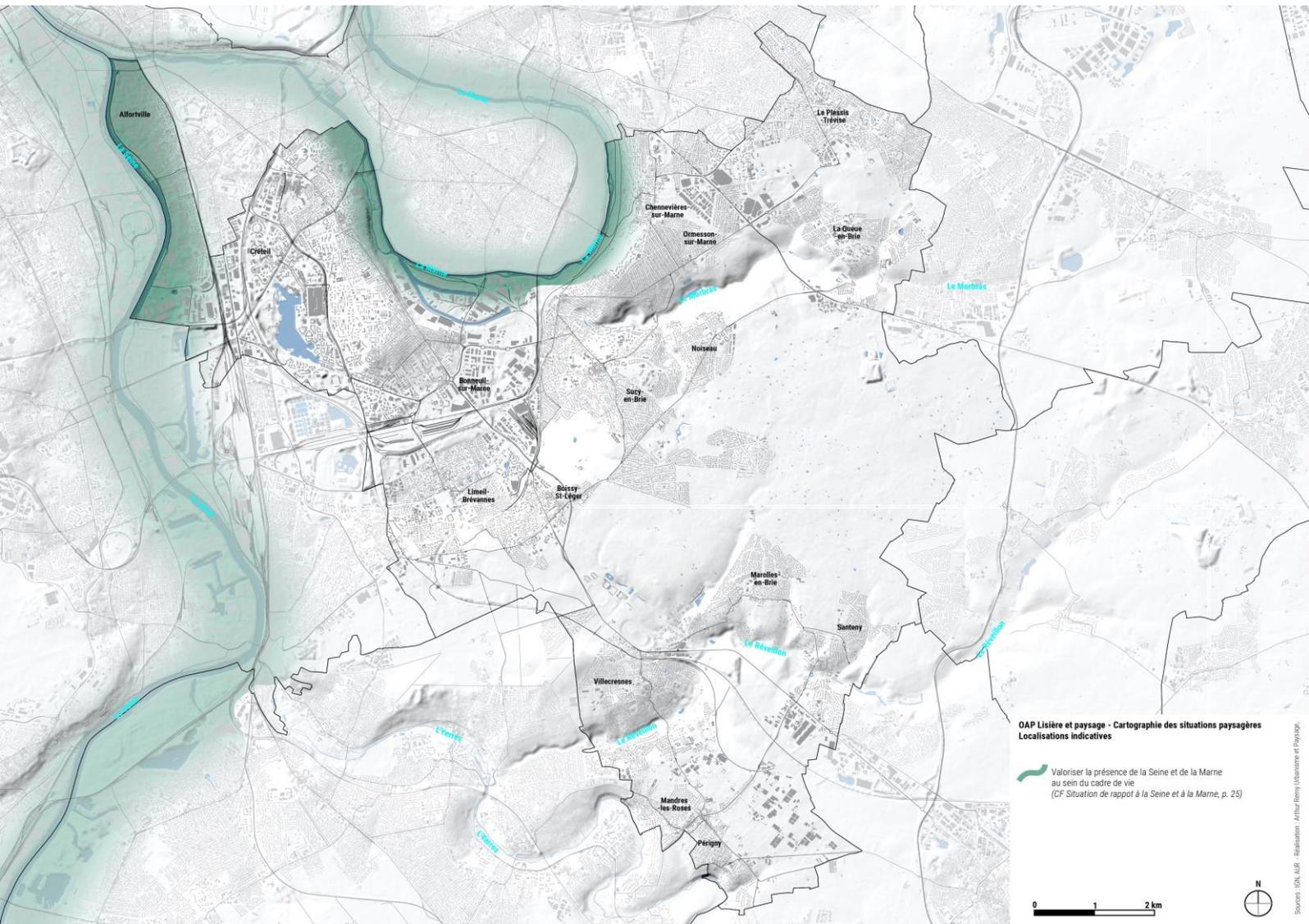


- 1 - Fractionner les volumes bâtis**
- La division des volumes et leur fractionnement permettent une meilleure insertion à la pente. Cet agencement permet notamment de minimiser le vis-à-vis avec le voisinage et de préserver la vue.
- 2 - Semi-enterrer les constructions**
- L'insertion d'une partie du volume bâti comme le garage par exemple permet une insertion paysagère de qualité, maintenant les vues depuis et vers le bâti. Le confort thermique est assuré par l'enchâssement mais les matériaux utilisés et la conception doivent prendre en compte l'humidité du sol.
- 3 - Aligner les formes bâties aux courbes de niveau**
- En suivant les courbes de niveau, on évite les déblais-remblais importants pouvant impacter fortement la vue sur le bâti.

5

Situation de rapport à la Seine ou à la Marne

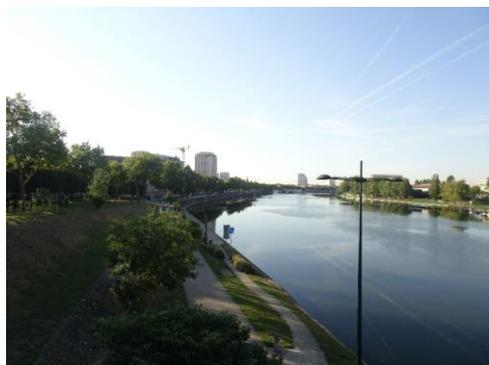
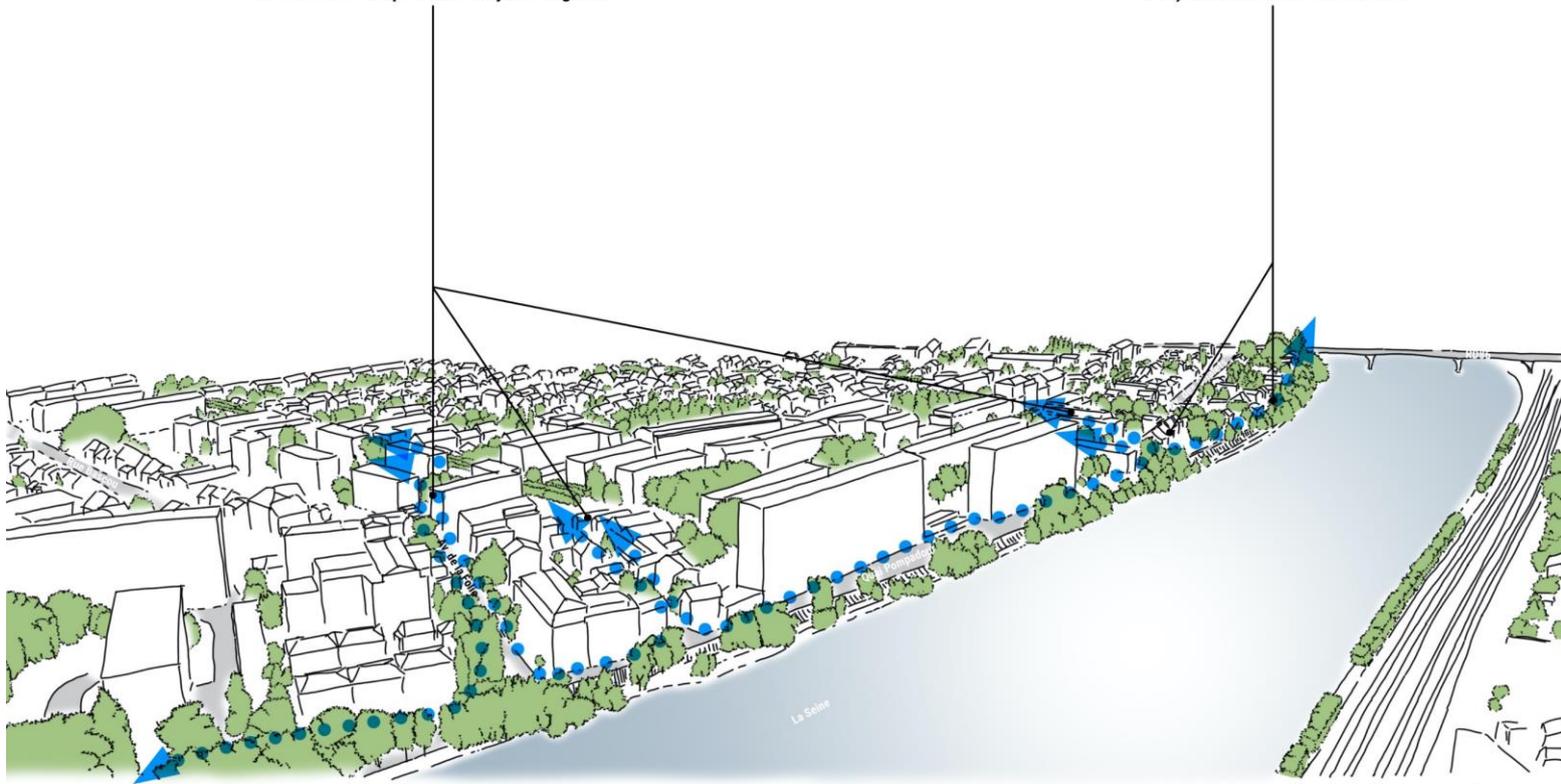
5.1 Spatialisation des espaces liés à la Seine ou à la Marne



Les principaux constats du manque de rapport à la Seine et à la Marne et les opportunités

Aire d'influence paysagère de la Seine :
préserver des effets de perspectives permettant
de lire la Seine depuis les rues y convergeant

Berges de Seine : aménager les quais (hauts et bas)
dans une vocation d'aménité paysagère et créer un effet
de façade urbaine via l'urbanisation



Les Berges de Seine, une opportunité de création d'espace public



Des pavillons qui communiquent peu avec la Marne



Les ouvertures paysagères le long des berges de Seine, une opportunité de contemplation paysagère



Une urbanisation au plus proche de la Seine



Des quais à requalifier pour mieux assurer la transition entre l'urbanisation et la Seine

5.2 Orientations spécifiques

5.2.1 Retourner la ville sur la Seine et la Marne.

Orientations

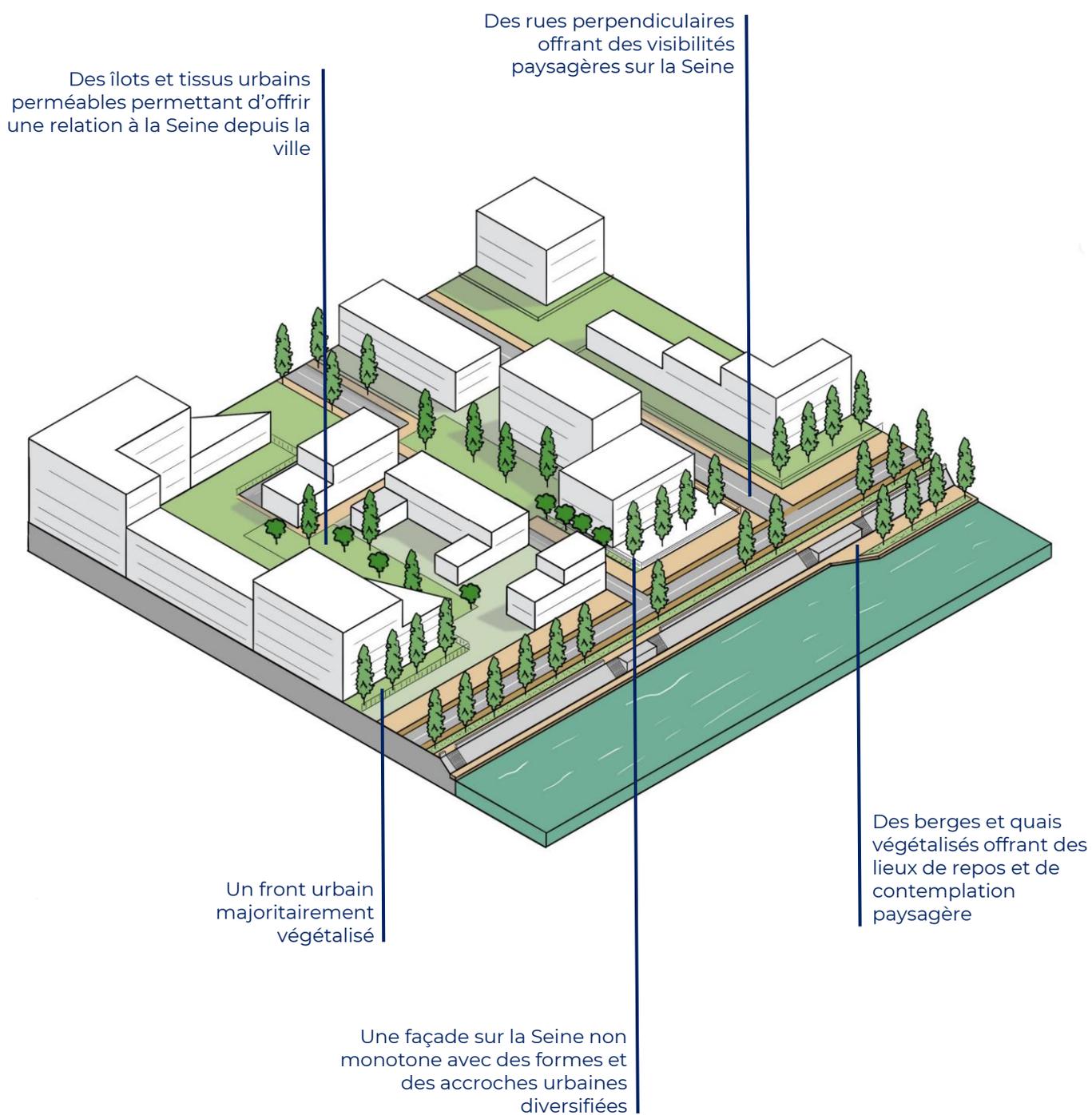
-  Préserver les continuités visuelles depuis la ville vers la Seine et la Marne offertes par les rues perpendiculaires.
-  Offrir des tissus urbains perméables permettant d’apprécier la Seine et la Marne depuis la ville.
-  Constituer un front de Seine majoritairement végétalisé renforçant le caractère de fraîcheur de la Seine.
-  Diversifier les accroches urbaines à la Seine : recul sur rue, décrochement, jeux de façades, etc.
-  Eviter les ruptures architecturales fortes (dalles, garages souterrains, etc.) pour garantir une accroche visuelle de la ville à la Seine et inversement.

5.2.2 Révéler la Seine et la Marne dans l’aménagement de la ville.

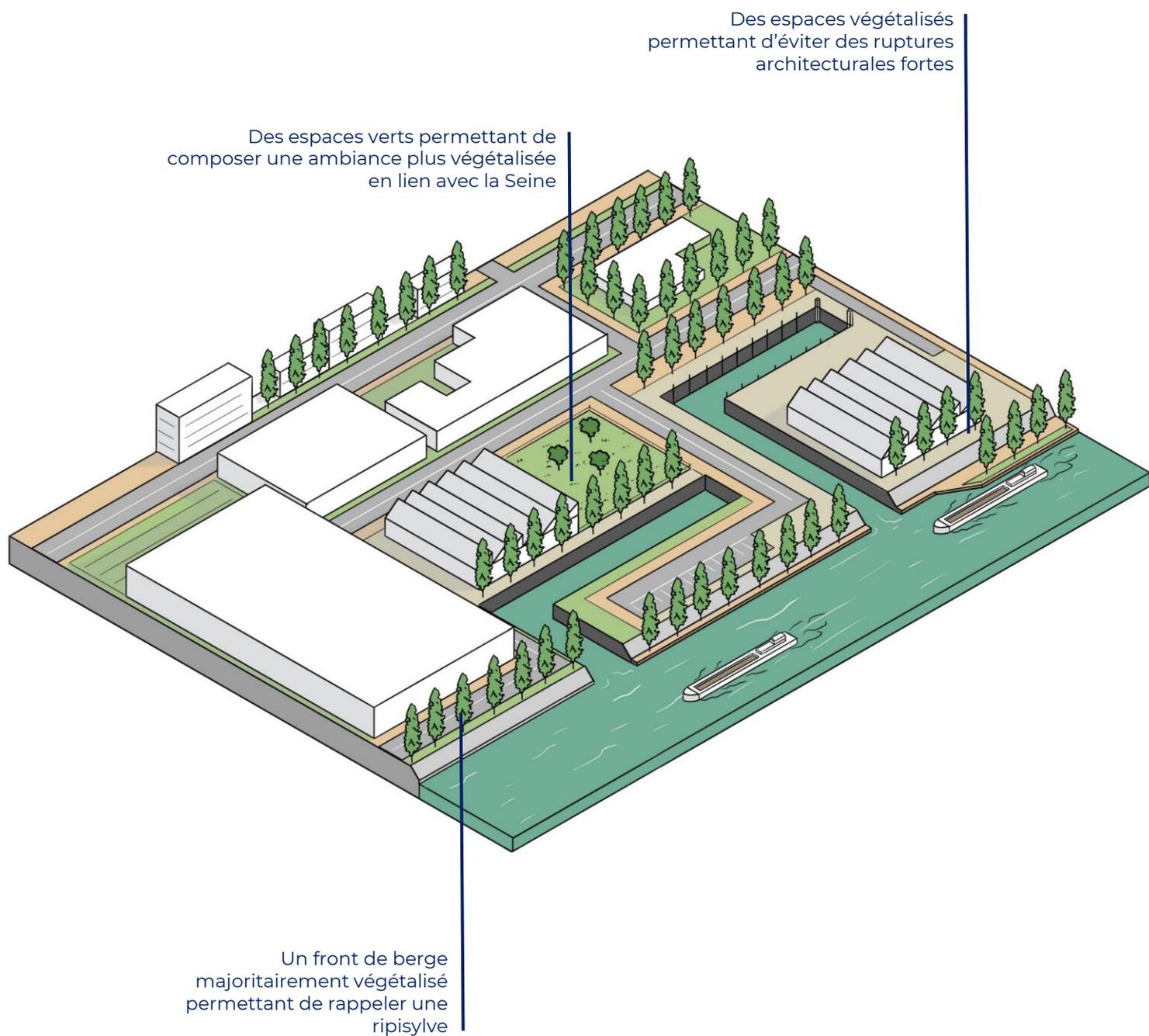
Orientations

-  Uniformiser le traitement des espaces publics en direction de la Seine et la Marne.
-  Végétaliser les bords de Seine et Marne et permettre leur renaturation.
-  Développer l’ombrage des bords de Seine et de Marne.
-  Créer des lieux de repos et de contemplation paysagère.
-  Apporter de nouvelles fonctionnalités à ces espaces.

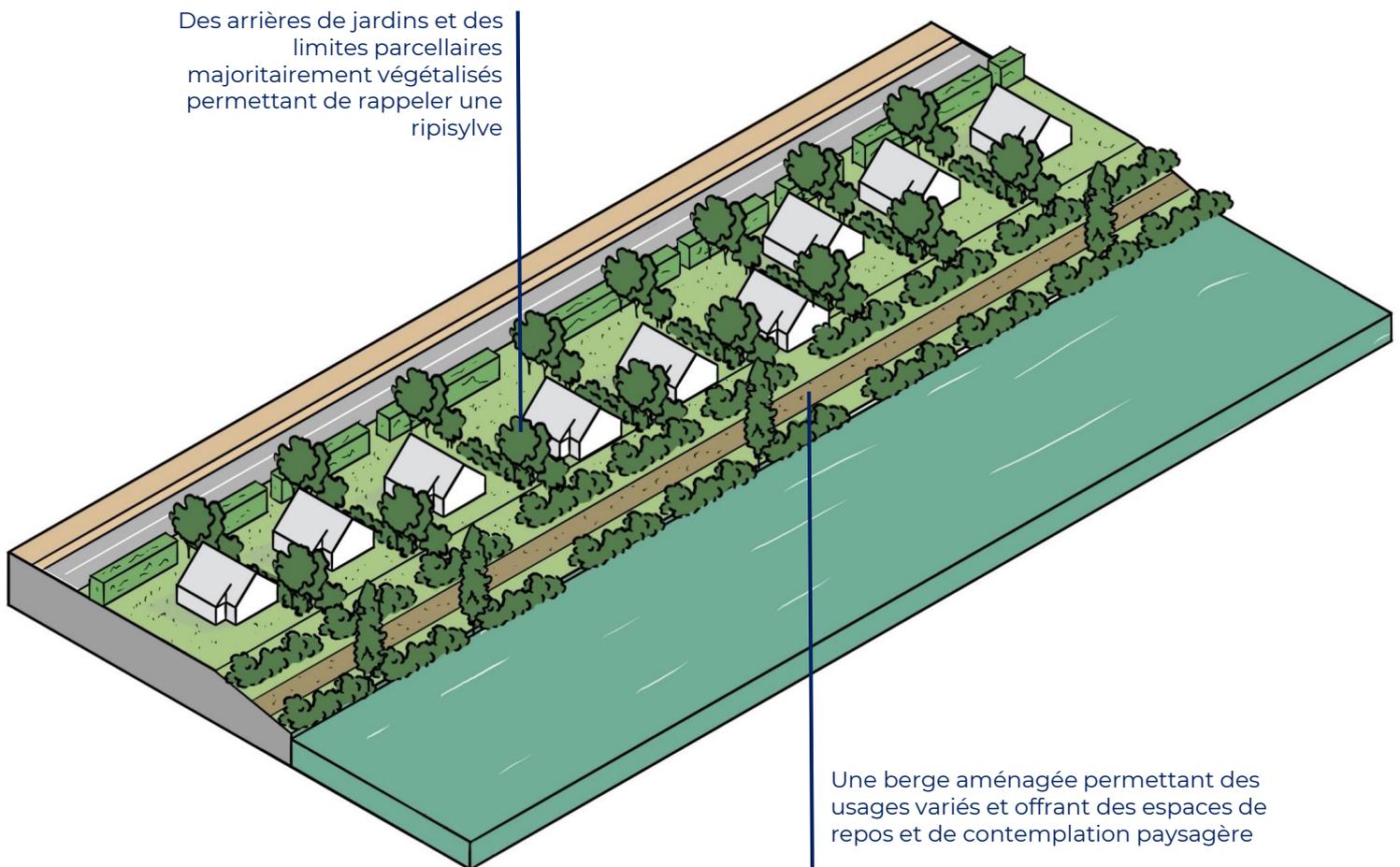
5.3.1 Principes d'aménagements en secteur d'habitat collectif



5.3.2 Principes d'aménagements en secteur économique et portuaire



5.3.3 Principes d'aménagements en secteur d'habitat résidentiel



Lexique

Frange : Espace de transition entre l'urbain et l'agriculture

Lit majeur d'un cours d'eau : Espace géographique de la rivière potentiellement inondable de manière plus ou moins fréquente

Lit mineur d'un cours d'eau : Partie de la rivière où l'écoulement de l'eau se fait de manière principale

Silhouette urbaine : Morphologie de la ville observée depuis les parties non agglomérées